

La légende du séjour de Rousseau à Carpentras:

La correspondance inédite de [Hyacinthe-Antoine ?] d'Astier-Cromessière avec Jean-Jacques (1763-1769)

(suite et fin de l'article de CL. SIBERTIN-BLANC)*

III. - PIÈCES JUSTIFICATIVES

A) CORRESPONDANCE DASTIER-ROUSSEAU

LETTRE N° 12

Dastier à Rousseau (Carpentras, 29 mai 1764) (230).

(Septième lettre de Dastier)

A Carpentras, le 29^e may 1764.

J'ay reçu hier, Monsieur, le paquet (231) et votre lettre dattée du vingt du courant (232). Je m'étois rendu a Avignon pour voir M. C. Il me dit vous avoir donné avis depuis plusieurs jours des obstacles qu'il a rencontrés (233). Il avoit communiqué au P. inquisiteur (234) vos deux premiers cahiers (235) ; ce p. lui dit de se bien garder d'être le premier a imprimer un pareil livre, il a été intimidé de cette menace, il avoit bien rabattu de cette aisance avec laquelle il m'avoit toujours parlé la dessus. J'avois dit a cet homme de m'avertir des qu'il auroit reçu le premier paquet, que j'irois sur le champ a Avignon, que nous lirions ensemble et que nous aviserions selon ce qu'il y auroit, pour

* Voir articles parus dans les fascicules 51 et 52.

(230) Autographe à la Biblioth. de Neuchâtel, *ut supra*. Ed. par J.-D. Candaux, *loc. cit.*, p. 271.

(231) Contenant le troisième cahier du manuscrit des *Lettres de la Montagne*.

(232) Lettre n° 11.

(233) Lettre n° 11 bis.

(234) C'était le Père J.-B. Mabil, dominicain (voir Candaux, p. 271, n. 2).

(235) Seuls communiqués à Chambeau dans le premier envoi, et que le libraire, ayant perdu tout espoir de les faire imprimer, lui a remis pour Rousseau.

nous concilier avec l'inquis (236). Il ne m'a averti que jeudi dernier (237) et le mal étoit déjà fait. Je lui ai offert d'aller parler et intéresser le vice légat (238), il me répondit qu'il n'y avoit point de remède, que l'impression ne regardoit que l'inquisiteur qui se meffioit meme de lui et dont il avoit déjà reçu deux visites parce que ce p. pense qu'il pourra imprimer en fraude (239). Il paroissoit consterné, mais l'aubene [*sic*] dont il se voit frustré lui tient plus à cœur que les menaces du reverend puisqu'il ne hasarde rien sur cet article (240). S'il eut/ agi comme je lui avois prescrit, la chose auroit été peut-être tout autrement. J'aurois dit ce qu'il n'a pas osé dire (241). On peut se fier à bien peu de gens, encore qu'ils ayent intérêt à la réussite de la chose. Cela n'est-il pas desolant ? N'est-il pas singulier aussi ? M. C. imprime et vend Emile au sçu de l'inq. (242) et qu'on lui defende l'impression de celui-ci par la raison que sa Rev^e a été choquée de ce que vous qualifiés St Paul de persecuteur (243) et que vous tachés de retrancher ou d'attenuer tous les miracles de l'évangile (244), volla ce qu'il m'a dit. Il est bien affligeant que les tetes soient ainsi faites. J'ay lu ce matin vos trois cayers : ou sont les hommes éclairés et droits qui ne pensent pas ce que vous deduisés si bien, mais ce n'est pas le christianisme des honnetes gens et la

(236) Dastier se trahit quelque peu en cet endroit. C'est de lui que parait être venue la première idée de chercher à se concilier l'inquisiteur, de qui Chambeau semblait jusqu'ici peu se soucier. Sans doute Dastier s'était-il réservé la décision de le consulter le cas échéant. Mais Chambeau ayant mal interprété peut-être ses intentions, et pressé par le temps, a-t-il cru pouvoir agir seul : c'était commettre la maladresse irréparable. Mais Dastier aurait-il été plus habile ? C'était se montrer bien peu avisé de toute façon, à Avignon, que d'introduire l'inquisiteur dans cette affaire !

(237) Jeudi 24 mai 1764.

(238) Voir *supra* note 156.

(239) Il semblerait que, pour Chambeau, l'inquisiteur une fois saisi, le vice-légat lui-même (qui fermait pourtant les yeux sur tant d'impressions clandestines et plus ou moins orthodoxes !) ne pouvait plus intervenir. Mais nous verrons plus loin (Lettre n° 13) que les motifs mis en avant, d'après Chambeau, par l'inquisiteur ne faisoient alors que recouvrir, en fait, des mobiles d'ordre politique, sur lesquels le vice-légat ne pouvait qu'être d'accord avec lui.

(240) Ces menaces ne pouvant sans doute lui amener d'autre sanction plus grave que la confiscation de la marchandise frauduleuse.

(241) Il se peut aussi que Dastier se vante gratuitement. Le plus sûr n'aurait-il pas été de ne rien dire ?

(242) Mais peut-être sans qu'on ait fait pour l'*Emile* (impression avignonnaise de contrebande d'un ouvrage déjà répandu partout) de démarche expresse auprès de l'inquisiteur, comme pour les *Lettres de la Montagne*, dont c'eût été la première impression, entraînant donc une responsabilité plus grande de l'imprimeur-libraire...

(243) Allusion à un passage de la première *Lettre de la Montagne* (voir Candaux, *loc. cit.*, p. 271, note 4). Voir aussi *Lettres de la Montagne*, 1^{re} partie, à la fin de la Lettre III, où Rousseau, dans un paragraphe, oppose au « caractère de Jésus » celui de l'Apôtre : « Certains passages de saint Paul outrés ou mal entendus ont fait bien des fanatiques, et ces fanatiques ont souvent défigurés et déshonorés le christianisme. Si l'on s'en fût tenu à l'esprit du maître, cela ne serait pas arrivé ».

(244) La fin de la Lettre II et la plus grande portion de la Lettre III de la 1^{re} Partie sont consacrées à « la discussion des miracles ». Pour Jean-Jacques, les miracles en matière de religion ne peuvent constituer qu'une preuve très accessoire, et d'ailleurs ambiguë et sujette à caution, en regard de la seule preuve véritable qui se trouve dans l'excellence de la doctrine morale.

pratique de la bonne morale que l'on veut (245). Je réfléchirai d'icy lundi prochain (246) que je retournerai a Avignon, sur le dessein que j'ay d'aller trouver l'inqui. avec vos cayers, de les lui presenter a lire, et de faire tout mon possible pour le ranger a mes viles ; il fera ensuite comme il voudra, car ces m. ne se retractent pas, ils savent comme on goute vos ecrits et vous regardent sans doute comme l'ennemi de toutes les sectes, hors une dont les membres sont en bien petit nombre, et qui ne leur convient pas (247). Mon projet ne retarde le depart de vos cahiers que d'un courrier. Je ne crois pas que vous puissés vous persuader a quel point je suis attristé et indigné d'un pareil accident ; votre embarras, le temps perdu et votre état m'affligent. Je voulois repondre a votre confiance, je m'etois attendu a cette satisfaction et je vous ai nuit. Si vous ne m'avlés connu, vos arrangements seroient pris sur cette affaire qui vous tient au cœur, qui demande d'etre bientot finie. Je suis la cause qu'elle va vous redonner de l'inquietude, quels regrets pour moy (248).

Je vous renvoyerai les trois pieces pour que vous les ayés avant le quinze du mois de juin. Je les ferai partir, une mardi, une jeudi, et le mardi d'ensuite la dernière (249).

Je ne suis pas en etat de repondre a present comme je le dois a vos offres obligeantes, ne pouvant partir d'ici avant la fin de juillet (250). Je suis trop occupé actuellement de la cause de ma tristesse pour vous parler d'autre chose que d'elle, et vous demander pardon et excuse. Je vous salue, Monsieur, bien affectueusement, sans remord, mais non sans confusion. *Dastier./*

[*D'une autre main :*] Dastier 29^e may 1764./18.

[*Adresse :*] A Monsieur/ Monsieur Rousseau en franche comté/ A Pontarlier/ pour mottier travers/[*cachet*].

(245) Ce « christianisme des honnêtes gens », respectueux des mystères, mais insoucieux des querelles dogmatiques, étrangères sinon néfastes à la « bonne morale », c'est assez bien définie l'attitude prônée par Rousseau et son « vicaire savoyard » — attitude qui semblait répondre si naturellement aux aspirations des gens de bon sens comme Dastier, simple et sans préjugés. Cette constatation seule aurait dû détourner de Rousseau l'idée tardive de soupçonner Dastier d'intelligences avec le parti des philosophes du clan de Voltaire et d'Holbach.

(246) Lundi 4 juin 1764.

(247) Les sectaires de l'anti-sectarisme. Dastier veut encore conserver l'espoir de réparer la bévue présumée de l'imprimeur, bévue dont lui-même n'est pas complètement irresponsable, puisqu'il s'acharne à vouloir faire le siège sans espoir d'un inquisiteur qu'il aurait bien mieux valu ne pas aller réveiller !

(248) La désolation de Dastier ne semble nullement feinte, et ce n'est pas d'ailleurs tout à fait sans raison qu'il bat sa coulpe.

(249) A savoir les 5, 7 et 12 juin 1764.

(250) Voir *infra* la lettre du 23 août (n^o 16), où Dastier explique pourquoi il n'a pas pu, après l'avoir fixé au début d'août (post-scriptum de la lettre du 6 juin), mettre son projet de voyage à exécution.

LETTRE N° 13

Dastier à Rousseau (Avignon, 4 juin 1764) (251).

(Huitième lettre de Dastier)

A Avignon, le 4^e juin.

J'ay parlé aujourd'hui, Monsieur, a l'homme (252) sur le compte duquel je vous ai prevenu. Ce sont des raisons de politique et non d'autres qui s'opposent a notre projet (253). Quand la chose seroit executée, nous n'en serions pas plus avancés. La sortie seroit plus que dangereuse. Les affaires des jesuites (254) ont mis ce pays dans la plus grande gêne de ce coté la. Mals je n'en ai pas moins a me plaindre du s^r C. qui devoit sçavoir une grande partie de cela et qui a toujours fait l'avantageux jusqu'au [dernier] moment. Je ne puis a present vous en dire davantage. Je vous salue, monsieur.

[D'une autre main :] Dastier 4 juin 64.

[Il n'y a pas d'adresse.]

LETTRE N° 14

Dastier à Rousseau (Carpentras, 6 juin 1764) (255).

(Neuvième lettre de Dastier, avec post-scriptum)

A Carpentras, le 6^e juin 1764.

Il n'est peut être pas superflu, monsieur, que je vous fasse un peu plus de detail sur l'etat de la librairie d'Avignon, que la circonstance des affaires du temps a reduit a une gene extreme (256). Il s'est imprimé,

(251) Autographe à la Biblioth. de Neuchâtel, *ut supra*. Ed. par J.-D. Candaux, *loc. cit.*, p. 272.

(252) L'inquisiteur d'Avignon.

(253) Contrairement aux assertions de Chambeau, qui affirmait, selon Dastier (voir Lettre 12), que l'interdiction émise par l'inquisiteur était fondée sur des raisons de non-orthodoxie. Les avait-il inventées ? Ou plutôt, l'inquisiteur s'était-il retranché derrière elles pour éviter de révéler à l'imprimeur les motifs véritables d'ordre moins relevé ? Peut-être aussi l'inquisiteur ne voulut-il pas laisser paraître son intolérance (relative) à un gentilhomme éclairé comme Dastier plus accessible aux objections d'ordre politique ? Reste que l'*Emile* continuait à s'imprimer à Avignon et à s'y vendre quasi librement.

(254) Les « affaires des Jésuites » auraient pu mettre obstacle aussi bien à la diffusion de l'*Emile* (qui eut peut-être d'ailleurs aussi à subir alors le contre-coup des événements ?). Il y avait déjà près de trois ans qu'à la suite des arrêtés du Parlement de Paris (6 août 1761) prononçant la dissolution de la Compagnie de Jésus, beaucoup de Jésuites de son ressort s'étaient réfugiés dans les Comtats. Dès le 1^{er} septembre 1761, les Jésuites d'Avignon avaient publié leur défense, précisément chez le même Chambeau. Mais l'arrêt du Parlement d'Aix du 28 janvier 1763 était venu aggraver la situation en ordonnant leur expulsion de Provence. Les autres parlements l'ayant imité, un nouvel afflux de Jésuites venait de se produire à Avignon, justement en mai 1764. Protégés par l'archevêque d'Avignon qui allait leur donner l'autorisation de prêcher, le 24 août suivant, ils étaient alors plus de trois cents religieux étrangers au diocèse. Cette agitation allait précipiter l'édit d'expulsion du royaume tout entier (novembre 1764) et l'intervention du Parlement d'Aix, par sa supplique au roi du 5 mars 1765, contre les Jésuites du Comtat. Mais l'affaire des Jésuites du Comtat, à laquelle s'ajouta bientôt celle du duché de Parme, n'aboutit à ses conséquences extrêmes, par l'occupation d'Avignon et du Comtat, qu'en juin 1768 (P. Charpenne, *Hist. des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat Venaisin à la France*, t. II (1886), p. 62 et ss.).

(255) Autographe à la Biblioth. de Neuchâtel, *ut supra*. Ed. partielle par J.-D. Candaux, *loc. cit.* p. 273.

(256) Sans laisser à Rousseau le temps de lui répondre, c'est la troisième lettre que Dastier lui écrit coup sur coup pour tenter de justifier son échec.

a ce qu'on dit, bien de [sic] livres lachés par les partisans des jésuites ou par eux memes, qui ont deplu a la cour de France. Celle-ci en a fait des plaintes a la cour de Rome, et comme ces deux cours ont respectivement des menagemens a garder, et que ce pays ci doit avoir plus que tout autre des attentions pour qu'il ne s'y fasse rien qui puisse deplaire a la France, il est arrivé de Rome des ordres tres precis pour qu'on n'y souffre l'impression d'aucun livre qui fut dans le cas (257). Il y a de plus un commissaire de France qui visite tous les balots qui sortent de la ville, qu'il [sic] les plombe, et se munit d'un [biffé : acquit] billet a caution du libraire qui les envoit [sic] ; moyennant ces précautions nul libraire [ne] peut, quand meme il auroit sçu se soustraire a la vigilance des preposés pour l'impression, se dérober à leur connoissance pour l'envoy ou sortie de ses livres (258).

Je suis convaincu que cela est ainsi, mais il n'est pas moins vray que le s^r C./ qui devoit le sçavoir a eu grand tort de laisser aller si avant certaines choses, il en a eu encore plus de mentir. C'est une chose que j'ay verifiée [mot effacé] je ne l'aye assuré [sic] (259) et [deux lettres effacées] je ne lui reprocherai pas sa faute, je le ferols plutot punir, mais je ne suis pas vindicatif. J'ay resolu depuis longtemps de pardonner aux hommes tous les desagremens et les torts qu'ils me feront ; lorsque j'ay a faire d'eux, je tache de les rendre attentifs a me servir par raison de leur interest et j'ay le plaisir de les voir repentir d'eux meme s'ils echouent. Voila pour les artisans, et pour ce qui me regarde personnellement.

(257) Plus que les impressions clandestines de livres contraires à la religion, à l'Etat ou aux bonnes mœurs, ce serait les libelles des Jésuites qui auraient alors entraîné les restrictions générales à la liberté de l'imprimerie avignonnaise. Si favorable qu'il restât aux Jésuites, le Pape devait éviter de heurter de front la Cour de France, en se souvenant des deux premières « occupations » des Comtats sous Louis XIV (celles de 1662-1664 et de 1688-1689). Nous avons vu plus haut (note 174) que le vice-légat d'Avignon avait alors, en outre, des raisons d'ordre personnel pour ménager le roi. Dès la fin de 1763, l'intendant de Provence Ch.-B. des Galois, seigneur de La Tour Gléné, alerté par son subdélégué à Avignon, Martin, avait attiré l'attention du vice-légat Salviani sur les libelles des Jésuites (Jacques Billioud, *Le Livre en Provence, du XVI^e au XVIII^e s.*, Marseille, 1962, p. 73). Le duc de Praslin revint brutalement à la charge en 1765 (*Ibid.*, p. 74).

(258) A la vigilance des agents pontificaux préposés à la surveillance des impressions, s'ajoutait celle du commissaire français — dont le vice-légat avait dû accepter la présence à Avignon — sur les ballots de livres eux-mêmes, avant leur sortie de la ville. Le contenu de ces ballots devait être conforme à la déclaration écrite du libraire expéditeur et leur plombage rendait ensuite toute fraude impossible.

(259) Dastier veut sans doute dire qu'il ne l'affirmerait pas s'il ne s'en était pas assuré. Qui a menti ? Est-ce Chambeau, ou, bien plutôt, l'inquisiteur ? De toute façon, le résultat est le même. Si Dastier avait eu la main plus heureuse, avec plus d'adresse et moins de naïveté, peut-être aurait-il réussi. Mais son honnêteté simpliste, exempte de toute malice, était peu propre à mener à bon terme une entreprise qui eût exigé autant de doigté que de finesse et de diplomatie.

Mais pour ce qui concerne mes amis, je vous avoüe que je suis d'une sensibilité extreme lorsque je ne puis reussir a ce qu'ils desirent. Si je m'en suis flaté (260), j'espere, dans le temps que je me propose de passer auprès de vous, de vous faire agreer ma confession generale et quelques projets (261).

Je vous ay envoyé un paquet qui est parti avant hier (262), j'en mettrai un autre a la poste qui partira samedi ou lundi prochain au plus tard (263).

Vous devés etre persuadé que j'ay du regret d'augmenter le nombre des indiscrets qui vous fatiguent par leurs lettres. Les circonstances me font passer sur les menagements qui vous sont dûs a cet égard, mais je ne vous demande d'autre reponse qu'un mot pour la reception/ du paquet que je vous adresse.

Je n'ay point encore sçu que Mad^e de la Tour du pin soit partie (264). Rien ne presse pour la reponse que vous voullés lui faire. Je vous donnerai son adresse dès qu'elle sera arrivée a Latour (265) ou elle doit passer l'été. Elle m'a pressé pour remettre elle meme a M^r boy de La tour a Lyon le petit barril (266). Je le luy envoyai il y a longtemps par un domestique a qui je remis une lettre pour vous qu'il mit a la poste [à] Montelimard ; j'ay lieu de croire que vous l'avez reçüe, par ce que vous me mandez par la votre du vingt may (267), qui n'a pas peu contribué a augmenter mon affliction.

Quand [*sic*] aux arrangements que vous me proposés pour me loger, ils sont dans le cas d'etre de mon gout, mais des raisons d'égard (268) ne me permettent pas de me decider a present. Il me suffit pour cela que vous me permettiés de vous écrire, et vous donner avis du temps de mon depart.

Je vous salue, monsieur, et vous demande la continuation de cette amitié. Elle m'est a present plus necessaire, ou du moins je me sens porté a la solliciter ne pouvant vous donner aucune marque de

(260) C'est-à-dire : « si je m'étais vanté imprudemment du succès ».

(261) Projet de s'adresser à d'autres imprimeurs avignonnais, puis projet d'une édition à tirage restreint que Rousseau aurait pu entreprendre ailleurs aux frais de Dastier (voir *infra* Lettre n° 16).

(262) Le lundi 4 juin 1764. Il s'agit sans doute des deux premiers « cahiers » du manuscrit de Rousseau restitués par Chambeau.

(263) Le samedi 9 ou lundi 11 juin 1764. Il n'y aura donc en tout que deux envois, au lieu de trois annoncés par Dastier dans sa lettre du 29 mai (n° 12).

(264) *Supra* note 225.

(265) La Tour-du-Pin, chef-lieu d'arrondissement du dép. de l'Isère, lieu d'origine de la famille noble dont son mari portait le nom et où résidait sans doute son beau-père à qui le jeune comte devait succéder plus tard. Avaient-ils renoncé à leur deuxième voyage de Brie annoncé pour la fin de mai ?

(266) L'envoi du barril d'huile annoncé dans la lettre du 11 mai (n° 10) postée à Montélimar.

(267) *Supra* Lettre n° 11.

(268) Envers sa vieille parente qui cohabite avec lui dans sa maison de Carpentras (voir *infra* Lettre 19, *in fine*).

la mienne et n'osant presque m'informer si vous avés eu de la facilité a reparer ce que mon malheur ne m'a permis d'executer.

Dastier Cromessiere./

[*D'une autre main :*] Dastier 6 juin 64.

[*Adresse :*] A Monsieur/Monsieur Rousseau/en franche comté/ a Pontarlier/ Pour Mottier Travers [*paraphe et cachet*].

[*Sur une feuille détachée (?) , en post-scriptum à la lettre précédente du 6 juin 1764 :*]

Si vous trouviés, Monsieur, des obstacles un peu considerables a votre affaire, suspendés la ; faites m'en part, attendés mon arrivée, je ne desespère de trouver quelque moyen, mais je ne puls vous ecire la dessus, il faut que je vous parle et je ne sçaurois me permettre cette satisfaction avant le commencement d'aoust (269). Recevés mes salutations et agrésés les assurances de mon attachement. Je tacherai d'acquérir des connoissances sur une matière qui ne me seroit jamais venue dans l'idée d'etudier ne pouvant prévoir... a quoy bon.

Le mauvais succès de ma commission m'a empêché de vous parler d'une lettre qui porte votre nom imprimé a neufchatel (270) ou soit disant faite avec esprit ; il y a des choses qui ne font point de tort a votre célébrité, mais imitant trop servilement, ce me semble, la votre a Mr de Beaumont (271) pour que je la crois [*sic*] de vous, en depit des soydisant connoissances de votre style./

LETTRE N° 14 bis

Madame Boy de La Tour à Rousseau (Lyon, 12 juin 1764) (272).

(Passage concernant Dastier.)

A Llon, ce 12 juin 1764.

[*Au sujet des achats divers dont l'a chargée Rousseau, sa correspondante en vient à sa dette envers Dastier :*]

(269) Dans la lettre suivante du 23 août (n° 16), où Dastier expose pour-quoi il a dû remettre son voyage, il donne un aperçu des « moyens » qu'il espérait utiliser pour réparer son échec.

(270) Il s'agit très certainement de l'une des éditions de l'apocryphe mis sous le nom de Rousseau et décrit par Sénélier dans sa *Bibliographie générale précitée*, sous les numéros 2286 et 2291 (p. 260-261), brochure attribuée, par Quérard, à P.-F. de la Croix ou Lacroix : « *Lettre de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Jean-François de Montillet, archevêque d'Auch, primat de la Gaule Novempopulaire et du Royaume de Navarre, conseiller du Roi en tous ses conseils*. A Neuchâtel, 1764, in-12, 24 p. ». Sur ce sujet Sénélier renvoie à la *Corr. gén.*, VIII, 47-48, et X, 94, ainsi qu'à une étude parue dans la *Revue de Gascogne* en 1871. Rousseau fut obligé de démentir lui-même la supercherie dans une brochure parue la même année (Sénélier, n° 2013).

(271) En quoi Dastier se montrait plus clairvoyant et meilleur connaisseur de Rousseau que beaucoup de ses admirateurs qui se laissèrent surprendre. L'édition originale de la fameuse lettre de « *Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris* », avait paru en mars 1763, chez Marc-Michel Rey, à Amsterdam. Elle défendait point par point l'Emile qu'avait condamné l'archevêque de Paris, dans son mandement du 28 août 1762 (Sénélier, n° 1012 à 1027).

(272) *Corresp. gén.*, XI, lettre n° 2117, p. 130.

... J'ai payé, pour le caffé de M. Dasetier [*sic*] qu'il vous a envoyé, 15 ll dont j'ai le reçu... Je vous enverrai la note du tout quand j'aurai fait le reste de vos emplettes ; nous vous enverrons aussi une nouvelle promesse de votre argent, solé tranquille, cher ami, nous ne vous ferons grasse de rien, tout sera dans l'ordre [...]

[LETTRE N° 15]

Rousseau à Dastier (Môtiers (?), 24 juin 1764). (273)

LETTRE N° 16

Dastier à Rousseau (Carpentras, 23 août 1764). (274)

(Dixième lettre de Dastier)

A Carpentras, le 23^e août 1764.[*Au-dessous, d'une autre main :*] M^r Dastier.

L'offre pleine de bonté et d'honnêteté que vous me faites, Monsieur, dans votre lettre du 24^e juin dernier, m'engagea d'écrire à un de mes amis, dont la résidence est éloignée d'icy d'une cinquantaine de lieues (275). Un compagnon qui me convienne et auquel je convienne sont des choses qui ne sont pas sous la main ; j'ay attendu longtemps la réponse de cet ami, ne doutant pas qu'il n'acceptât mon invitation avec joye et qu'il ne vint me joindre tout de suite ; il m'a mandé que sa famille veut le marier, et qu'il n'a pas cru qu'il fut decent de s'absenter dans ces circonstances, quoiqu'il soit bien resolu de ne pas se preter à un pareil engagement (276).

(273) Lettre perdue (à retrouver) dont la date est fournie par la réponse de Dastier (Lettre n° 16). Peut-être fut-elle écrite à Brot, plutôt qu'à Môtiers ? Répondant lui-même aux trois lettres de Dastier des 29 mai, 4 et 6 juin, Rousseau devait le remercier pour ses démarches, renseignements et avertissements. Il accusait réception des deux paquets contenant les trois premiers cahiers réexpédiés par son ami et devait s'exprimer assez sévèrement sur le compte de Chambeau. Bien qu'ayant proposé, dès le 9 juin, à Rey la publication des *Lettres de la Montagne* (Courtois, *op. cit.*, p. 151), dont il lui enverra la première moitié le 2 juillet, Rousseau ne faisait pas confiance de son nouveau projet et laissait apparemment Dastier dans l'ignorance de sa démarche auprès du libraire d'Amsterdam. Il se contentait d'exprimer sa lassitude des difficultés et tracasseries auxquelles il était en butte. Mais il lui renouvelait son invitation à revenir le voir avec son compagnon. Il lui annonçait peut-être aussi que M^{me} Boy de la Tour avait remboursé en son nom le prix du café qu'il lui devait.

(274) Autographe à la Biblioth. de Neuchâtel, *ut supra*. Ed. partielle par J.-D. Candaux, *loc. cit.*, p. 274.

(275) S'agit-il déjà du compagnon dont parleront ses lettres des 4 juin, 8 juillet et 23 août 1765 (nos 24, 25 et 27), et avec lequel Dastier ne fit qu'en juillet 1765 le voyage de Môtiers pour la seconde et dernière fois ? La lettre n° 27 nous livre son nom : « M. de Rome », sans aucun détail (voir *supra* note 109) S'il s'agit du même, sa résidence aurait donc été éloignée d'environ 200 km de Carpentras. La nécessité pour lui de passer par cette ville pour gagner Môtiers laisserait croire que cette résidence se situait en Provence ou en Languedoc. Mais nous avons vu qu'il faut se méfier des évaluations de Dastier pour les distances !

(276) La conception que Dastier et son ami avaient du mariage est intéressante à relever pour cette époque.

Au peu de satisfaction de voyager seul que votre amitié pour moy vous a fait sentir, se joignent quelques raisons particulieres, dont le detail est inutile, pour m'empêcher de jouir du plaisir dont je me flatois en passant quelque temps avec vous. Un des plus grands regrets que j'éprouve a cet égard est qu'en lisant ma lettre vous ne pourrés pas lire aussi aisément dans mon cœur que vous le feriés si je vous parlois moy meme, au lieu d'elle, au sujet de l'ouvrage/ dont il a été question entre vous et moy. Je regarde la suppression de cet écrit comme une perte pour le public, et surtout pour les personnes dont vos livres et vos malheurs vous ont acquis l'attachement ; le nombre n'en est pas petit dans tous les états ; je me figure de vous parler au nom de quelques-unes, en vous sollicitant de ne vous pas rebuter pour quelques difficultés ou tracasseries apparentes (277). Trouvés bon aussi, monsieur, que je vous rende compte de ce que j'ay tenté, et que je vous propose un moyen pour qu'au moins quelques personnes ne fussent pas privées d'une chose qui ne peut que leur être infiniment agreable.

Quoique je vous aye renvoyé vos cahiers avec toute la diligence possible, depuis la mauvaise manœuvre du S^r C., je n'ay pas laissé que de me retourner pour voir si je viendrois a bout de faire imprimer ce manuscrit, en me chargeant de tous les frais pour cinquante exemplaires (277 bis) que j'auroys moi meme distribué [*sic*] afin d'éviter les cas contre l'imprimeur. N'allés pas prendre cela pour une supercherie parce que c'étoit a votre insçu (278). Vous comptés du moins que c'est la seule dont il me soit venu dans la tete de faire usage vis-à-vis de vous. Comme j'ay a continué [*sic*] d'agir avec une certaine circonspection, j'ay été un peu de temps a me mettre au fait du prix de ces choses, et du degré de confiance qu'on doit accorder aux libraires (279). Je n'ay pas été content dans cette dernière partie ; j'ay aperçu des reticences, ou j'ay arraché, par mes questions, des aveux qui ne m'ont pas plu chés ceux avec lesquels je voulois traiter. Ainsi sans decouvrir mon objet a aucun d'eux, j'ay conclu qu'il n'y avoit rien a faire icy et je vous en donne avis (280). Il me reste une grace à vous demander, c'est que si vous n'avez pas deja pris des arrangemens pour l'impression de cet ouvrage, et, moy agissant toujours dans la vûe du bien public, vous ne trouviés pas mauvais que je vous prie de voir s'il ne vous seroit

(277) Ce passage montre que Rousseau n'avait pas cru bon de révéler à son ami ses démarches auprès de Rey, ni ses projets de diffusion en coup de théâtre des *Lettres de la Montagne* à Genève.

(277 bis) M. Candaux a transcrit (à tort, ce me semble) : « cinq cents exemplaires ».

(278) Pour exécuter cette « supercherie », Dastier aurait pourtant été obligé de réclamer à nouveau à Rousseau le renvoi de son manuscrit, dont il ne semble pas qu'il ait eu le temps de prendre copie entre le 28 mai et le 4 juin, courte durée où il l'eut entre les mains ! Ce projet aurait supprimé tout bénéfice pour Rousseau, mais ne lui aurait rien coûté. Cinquante exemplaires, c'eût été pour lui une diffusion bien restreinte !

(279) Dastier dévoile bien là son inexpérience en matière d'édition, ce qui explique que son insuccès auprès de Chambeau. C'est la peur des contrefaçons qui paralysait alors les libraires. Mais le Carpentassien montre encore davantage qu'il n'a pas su percer les desseins polémiques, sinon politiques, de Rousseau.

(280) Son dernier espoir de rattraper sa maladresse, à Avignon même, a disparu.

pas plus aisé qu'a moy d'exécuter ce que j'ay essayé inutilement. Le danger des contrefaçons nuisibles a l'avidité des imprimeurs les épouvante dans une entreprise ; si vous vous chargés d'une édition qui coute au plus vingt sols, le vol. de 500 p. gros in 12 en beau papier, beau caractère, et beaucoup de soin pour la correction que vous ferlés executer sous vos yeux, je vous enverrois sur votre premier avis une lettre de change sur Lyon ou Geneve a votre choix (281). Par ce moyen l'inconvénient, que les libraires mettent en avant, seroit évité. Une édition peu considerable seroit distribuée bien vite. On contreferoit ensuite tant qu'on voudroit, cela n'importeroit/ a personne, et votre livre seroit publié et l'objet de vos amis rempli. J'ay bien de la peine a vous faire ce detail, votre severite m'épouvante : croyés vous qu'il n'y aye [sic] jamais lieu a quelque exception ? Quoique je sols aussi rigide qu'un autre, quand je connoitral bien m'ieux mes gens, je seral tout pret a relacher de ma rigidité. Je n'ay cedé qu'a la force des sentimens dont je suis affecté pour vous et a la douleur de n'avoir pu reussir icy [diffé : sans vous en] (282).

Recevés avec bienveillance, monsieur, mes salutations et les assurances de mon sincere attachement. Vous m'aviés demandé il y a du temps une adresse : a Madame la Comtesse de la Tour du Pin, pour Condé en Brie, a Chateau Thyerri (283).

Il y [a] environ deux mois que je n'ay reçu de ses nouvelles. Si vous ne lui avés pas écrit, avoués que elle doit attendre des vôtres avec un bien grand empressement./

[L'adresse manque.]

[LETTRES N° 17, 17 bis et 17 ter]

Dastier à Rousseau (?), à Praslin (?) et à Rey (?)

(Carpentras (?), septembre-octobre 1764) (284).

(281) Dastier manifeste à plein sa générosité, acceptant de financer entièrement une édition restreinte dont il laisserait à Rousseau l'initiative avec le soin de fixer le chiffre de son tirage. Vingt sols ou une livre par volume de 500 pages in-12 (ou environ 3 F de notre monnaie) cela représentait un prix réellement bas de fabrication. Mais Rousseau entendait bien que son ouvrage, non seulement ne lui coûtât rien, mais lui rapportât !

(282) Il est difficile de compléter la phrase que Dastier a laissée ici en suspens. Il semble reprocher à Rousseau l'excès de sa rigidité à l'égard de Chambeau ou des libraires avignonnais en général (sévérité qui par ricochet touche Dastier lui-même), ou seulement des contrefacteurs (?).

(283) Voir *supra* note 164. C'est dans sa lettre du 20 mai (n° 11) que Rousseau avait formulé la demande à laquelle répond ici Dastier, qui n'a reçu aucune nouvelle de ses amis La Tour du Pin depuis la mi-juin. Le 6 juin, il pensait qu'ils passeraient l'été à La Tour-du-Pin. La lettre de la mi-juin devait lui apprendre sans doute qu'ils séjourneraient en Brie (?).

(284) Nous supposons une lettre au moins de Dastier à Rousseau perdue (à retrouver), entre celles du 23 août et du 15 novembre (voir *supra* p. 18 et note 89). Comment Dastier avait-il appris que Rousseau s'était adressé finalement à Rey pour l'impression de son manuscrit des *Lettres de la Montagne* ? Était-ce par une lettre (réponse à la sienne du 23 août) de Rousseau lui-même ? En tout cas, Dastier semble bien s'être mis en relations directes avec Rey et lui avoir proposé ses services pour l'aider à diffuser l'ouvrage et obtenir la permission de son entrée en France. L'envoi des feuilles de la première partie au lieutenant de police qui venait de succéder à Malesherbes au Service de la Librairie en

[LETTRE N° 18]

Rousseau à Dastier (Môtiers (?), début novembre 1764) (285).

LETTRE N° 18 bis

Rousseau à Rey, son libraire d'Amsterdam (Môtiers, 10 novembre 1764) (286).

10 9bre 1764

[Après avoir parlé des errata des Lettres de la Montagne, Rousseau poursuit :]

1763, M. de Sartine, fut-il une initiative exclusive de Rey ? Ou bien Rey n'avait-il agi déjà que sur la suggestion de Dastier ? Cela n'est pas sûr. Mais, plus probablement, ayant mis Dastier au courant du refus opposé par M. de Sartine, Rey céda-t-il à la proposition que lui fit le Carpentrasien de renouveler sa tentative du côté du Duc de Praslin, cousin de Choiseul, et alors ministre des Affaires étrangères. Dastier lui-même paraît avoir écrit à Praslin (voir *supra* notes 84 à 88). Cette fois encore, victime de ses bonnes intentions, il pécha par maladresse et par ignorance, certainement pas par malignité. L'agacement de Rousseau ne se transforma en ressentiment soupçonneux que cinq ans plus tard, lors de la rédaction du livre XII des *Confessions* !

(285) Lettre perdue (à retrouver) de Rousseau, où le Genevois, s'il ne l'avait déjà fait, devait remercier Dastier de ses lettres précédentes, et de ses tentatives pour suppléer à la défaillance des imprimeurs avignonnais. Il a appris les démarches de Dastier pour obtenir l'entrée en France de l'édition en cours à Amsterdam, et son intervention auprès de M. de Praslin. Mais il lui recommande la prudence, car il vient d'apprendre qu'un exemplaire des *Lettres* circulait à Paris. Il n'y a rien à attendre de bon des frères Choiseul, auprès desquels Voltaire est tout-puissant.

C'est un autre service maintenant que Rousseau voudrait demander à son ami, regrettant de n'avoir pu s'en entretenir avec lui l'été dernier. Lors de son dernier séjour à Môtiers, en juillet 1763, Dastier lui avait raconté ses campagnes militaires en Corse, comme officier de l'armée française. Or Rousseau, depuis peu, a reçu des doléances des malheureux Corses, toujours en révolte contre les Génois, et qui lui demanderaient d'intervenir en leur faveur. La France s'apprêterait à envoyer de nouveau des troupes dans l'île. Si c'est « pour soumettre un peuple né libre sous le joug de ses anciens tyrans, il faut gémir et se taire, et je n'aurais rien à faire ». Mais ces bruits sont-ils fondés ? Dastier saurait-il ce qu'il en est exactement ? S'il pensait que le danger ne fût pas imminent et qu'il y eût quelque chose à tenter en faveur des Corses, Rousseau confie à son ami qu'il aurait l'intention d'entreprendre le voyage, ne fût-ce que pour étudier s'il n'y aurait pas moyen de les aider à se donner à eux-mêmes des institutions libres. Le cas échéant, Dastier irait-il jusqu'à accepter de l'accompagner en Corse ?

(286) *Corresp. gén.*, XII, lettre n° 2276, p. 48-49.

... Si vous m'eussiez consulté sur votre envoi à M. de Sartine (287), vous ne vous seriez pas exposé au refus que vous avez essayé, et l'exemplaire qu'il a n'aurait pas déjà couru. Je sais que M. de Sartine, très partial contre moi, est livré à mes ennemis. Malgré la sollicitation de M. Astier, à l'estime duquel je suis très sensible, je n'augure guères mieux des dispositions de M. le Duc de

(287) Voir *supra* Lettres 17, 17 bis et 17 ter, et notes 84 à 88 et 284. Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine (1729-1801), lieutenant de police de 1759 à 1774, avait alors succédé à Malesherbes au service de la Librairie, pour le plus grand dommage de Rousseau (voir sa lettre à Malesherbes, *Corr. gén.*, XII, lettre n° 2279, du 11 nov. 1764, p. 53-55). Rousseau semble oublier ici que c'est lui-même qui, dans sa lettre du 27 août (*Corr. gén.*, XI, 244), déclarait à Rey : « Tâchez donc que l'ouvrage se répande en France et surtout à Paris ». Mais, inquiet du silence de Rey, Rousseau lui écrit coup sur coup les 3 et 9 septembre. Dans sa lettre du 9, il souligne « qu'il est de la plus grande importance [...] que mon ouvrage ne tombe point entre les mains de mes oppresseurs avant d'être sous les yeux du public » (*Corr. gén.*, XI, 260). Entre temps, Rey, avant de recevoir ces deux lettres, avait écrit à Rousseau, le 7 septembre, conformément à ses premières instructions du 27 août : « Entre cy et un mois, je ferai les démarches nécessaires pour l'introduction de votre ouvrage à Paris, où je compte en faire passer 2 ou 3.000 exemplaires » (*Corr. gén.*, XI, 264). Le 14 septembre, Rey écrit de nouveau à Rousseau : il n'accuse encore réception que de la lettre du 3, et il croit faire plaisir à Rousseau et rester fidèle à ses instructions, en lui précisant, au sujet des *Lettres de la Montagne* alors à l'impression : « Je doute fort que M. de Sartine en permette l'entrée à Paris. Votre façon de penser et celle des hommes sont bien différentes ; si je savais quelques moyens à engager ledit M. de Sartine à en permettre l'entrée, je l'emploierois avec plaisir, mais de manière ou d'autre comptez qu'ils y seront publics (*Cor. gén.*, XI, 280) ». Rousseau répond, le 22 octobre, à Rey : « [L'ouvrage] ne contient rien qui doive déplaire en France ; mais je sais que M. de Sartine n'est pas trop porté pour moi » (*Corr. gén.*, XI, 369) ». Le 4 novembre, Rousseau écrit encore à son libraire parisien, Duchesne, sans émettre aucun blâme à l'encontre de Rey : « La première partie de l'ouvrage [en feuilles] a dû être envoyée par la poste à M. de Sartine ; mais il n'est pas possible qu'il ait encore la seconde, puisqu'à peine peut-elle être achevée d'imprimer (*Corr. gén.*, XII, 31) ». C'est le lendemain 5 novembre que, dans une nouvelle lettre à Rey, Rousseau se ravissait : « On me mande de Paris qu'un exemplaire des Lettres écrites de la Montagne y court, ce qui me fait une peine excessive ; si vous m'eussiez consulté, vous n'auriez pas envoyé cet ouvrage si fort à l'avance à M. de Sartine (*Corr. gén.*, XII, 32) ». Or, le même jour 5 novembre, ignorant évidemment le revirement de Jean-Jacques, Rey lui annonçait qu'il expédiait 3.015 exemplaires de l'ouvrage terminé au libraire Duchesne de Paris, en ajoutant : « J'espère que, malgré la défense de M. de Sartine, il les fera entrer en France » (*Corr. gén.*, XII, 34) !

De cette série de quiproquos, que conclure ? C'est, qu'avant le 5 novembre, Rousseau n'était pas opposé, loin de là, aux démarches de Rey pour obtenir une autorisation régulière de l'entrée de l'ouvrage en France. L'initiative de l'envoi d'un exemplaire en feuilles de la première partie à Sartine, paraît bien avoir été prise par Rey. Avant le 5 novembre, Rey a su que Sartine avait opposé une fin de non-recevoir à la demande d'entrée officielle en France ; mais le libraire d'Amsterdam avait passé outre à l'interdiction et expédié son envoi à son collègue parisien Duchesne. La « fuite » ayant eu lieu avant le 5 novembre, on pourrait penser qu'elle aurait été le fait de Sartine lui-même. Et cependant, une lettre qu'écrivait Duchesne à Rey, dès le 25 octobre, — lettre évidemment ignorée de Rousseau, et citée, d'après une note de Bosscha, dans la *Corresp. gén.*, XI, 32, note 1 —, laisserait croire qu'avant cette date une contrefaçon (sinon des exemplaires mêmes de l'édition originale ?) aurait déjà été mise en circulation dans la région lyonnaise : « Un particulier très-respectable m'a assuré l'avoir vu ; l'exemplaire est venu par la poste du côté de Lyon ». Ce détail donnerait-il quelque fondement au soupçon émis après coup par Rousseau au sujet de Dastier ? Ou plutôt ne s'agissait-il pas d'un exemplaire prélevé à l'avance par Rey lui-même pour un de ses clients de Suisse ou du Sud-Est de la France sur son édition in-8° (partie seulement pour Genève le 27 octobre) ou son édition in-12 ?



Praslin. M. de Voltaire, tout-puissant auprès des deux frères (287 bis), est l'ennemi le plus implacable que j'aye, et que puisse avoir la Bourgeoisie de Genève. Ainsi tout est contre nous, hors le droit, la justice, la vérité [...] De quelque manière que M. le Duc de Praslin ait répondu, si vous ne lui avez envoyé que la première partie, il faut lui envoyer aussi la seconde. Il peut être utile qu'elle passe sous ses yeux, et il ne faut pas qu'il puisse croire qu'on l'a voulu surprendre [...]. (283)

LETTRE N° 18 ter

Rey à Rousseau (Amsterdam, 16 novembre 1764) (289).

Amsterdam, le 16 9bre 1764.

[Répondant aux deux lettres de Rousseau des 29 octobre et 5 novembre, son libraire poursuit :] ... Je n'ai point encore expédié à Paris la seconde partie de vos *Lettres* à M. de Sartine ni à M. de Praslin, et je ne l'expédierai que quand l'envoi pour Genève y sera arrivé, afin qu'on ignore absolument son contenu. M. Astier n'a point encore eu de réponse et je commence à douter qu'elle vienne : les grands et les personnes en place sont des animaux bien singuliers. Puisqu'il étoit question d'avoir la permission de l'entrée, je ne pouvois éviter d'envoyer l'ouvrage ; autrement je ne l'aurois pas fait ; j'en suis la dupe et vous aussi, car vous ne pensiez pas qu'elle fût refusée [...]

LETTRE N° 19

Dastier à Rousseau (Carpentras, 15 novembre 1764) (290).

(Onzième lettre de Dastier)

A Carpentras, le 15^e 9bre 1764.

[Au-dessous, d'une autre main : De M^r Dastier.]

Vous me dites, monsieur, que si la France avoit des troupes en Corse pour soumettre un peuple né libre sous le joug de ses anciens tyrans, il faut gemir et se taire, et que vous n'aurés rien à faire là. Tout

(287 bis) Nous avons vu que Choiseul et Praslin n'étaient pas frères, mais cousins, en réalité.

(283) Cette phrase de la lettre du 10 novembre montre Rousseau résigné à subir les conséquences qu'il appréhendait dans sa lettre du 5. Le 30 novembre, un de ses informateurs parisiens, son vieil ami le banquier genevois Toussaint-Pierre Le Nieps (1694-1774), lui écrira au sujet des *Lettres de la Montagne* : « On m'avait appris que M. Rey en avait envoyé les feuilles et à M. de Sartines et au Ministre des Affaires étrangères [Praslin] ; que ce dernier n'avait pas répondu, mais bien le premier, qui avait refusé l'introduction [en France], sous le prétexte, a-t-on dit, qu'il y avait un chapitre trop fort contre les Miracles ; que cependant s'il n'y avait que quelques exemplaires bien confiés, que l'on fermeroit les yeux (*Corr. gén.*, XII, 101). » Dans sa lettre à Malesherbes du 11 novembre, Rousseau, se plaignant à celui-ci de son successeur à la direction de la Librairie (Sartine), rapportait déjà aussi : « On dit que la raison pour laquelle M. de Sartine a défendu l'entrée de mon ouvrage est que j'ose m'y justifier contre l'accusation d'avoir rejeté les miracles (*Corr. gén.*, XII, 55) ».

(289) *Corresp. gén.*, t. XII, lettre n° 2284, p. 60-61.

(290) Autographe à la Bibliothèque de Neuchâtel, *ut supra*. Lettre inaperçue de M. Bernard Gagnebin (voir *supra* note 89). S'il fallait supposer deux lettres perdues de Dastier entre celle du 23 août et celle du 15 novembre, au lieu d'une seule (n° 17), il faudrait peut-être aussi en supposer une autre de Rousseau à Dastier, antérieure au n° 18 ? Mais il ne nous semble pas que cela soit nécessaire.

est prêt pour le départ des six bataillons français destinés à passer dans ce pays là, et ils n'attendent pour s'embarquer que les dernières instructions de la cour. Si l'on doit juger par le passé du but et des ordres qu'auront ces troupes, il ne doit pas paraître douteux que ce ne soit pour remettre les mecontens sous la puissance des Génois, quoiqu'il soit dit, à ce qu'on prétend, dans le traité, que ceux-ci seuls entrèrent en campagne, et que les français garderont les postes et les places (291). En 1738, le cardinal de Fleuri fit passer en Corse six bataillons, le Reg^t dans lequel j'ay servi étoit du nombre, ces troupes étoient, disoit-on, pour que les Corses fussent assurés que la France vouloit connoître des motifs de plaintes et des griefs qu'ils avoient contre les génois, et les accommoder par la médiation (292) ; en conséquence notre général entra en négociation, peu de jours après notre arrivée, avec les mecontens ; ceux-ci envoyèrent leurs mémoires et des otages qui furent conduits à Toulon. Cette manière de traiter ne plaisant pas aux génois, ils firent attaquer nos postes par les mecontens ; parce que, quoi qu'on en dise, ils ont beaucoup d'influence dans les délibérations des Corses ; M^r de Boissieux qui commandait ce petit corps et dont les instructions/ portoient de ménager la république et d'user de circonspection avec les mecontens de Corse pour ne point compromettre les troupes du Roy, ne pouvant ignorer d'où partout [*sic* : parlaient ces coups ?] et ne se sentant pas, apparemment, assés d'habileté pour se tirer de ce pas, en conçut tant de chagrin qu'il en mourut dans peu de jours (293). Cette manœuvre des corses fut présentée à la cour comme une insolence et un attentat. En conséquence elle envoya un renfort de sept ou huit mille hommes sous les ordres de M^r de Mallebois, qui attaquant à force ouverte les mecontens de plusieurs cotés les soumit et les desarma en quatre mois [*en interligne* : ils se rendirent à discrétion] sous la simple condition *salvando la vita, l'honore e la sostanza* [*en interligne* : et

(291) Le second traité de Compiègne avait été signé entre la France et la République de Gènes le 6 août 1764. En accordant à Gènes de nouveaux subsides, le roi consentait à envoyer des troupes pour aider à la pacification de la Corse, mais sans interdire aux commandants français de négocier avec les habitants de l'île. De plus, un corps spécial devait être chargé de la garde des ports de Bastia, Ajaccio, Calvi, l'Algaïola et Saint-Florent. Pour les non-initiés, ce nouveau traité paraissait donc ne rien changer à la politique de soutien à Gènes suivie jusque-là par la France. En fait, le « Secret » de Choiseul, qui était de préparer l'annexion pure et simple de la Corse à la France, n'allait plus tarder à se manifester (L. Villat, *La Question corse au XVIII^e siècle*, dans le *Bulletin de la Soc. des Sciences historiques et naturelles de la Corse*, XXXII^e année (1912), 4^e trimestre, n^{os} 346-348, p. 367-368).

(292) En vertu de l'arrangement conclu le 12 juillet 1737, entre le Sénat de Gènes et la France (Villat, *loc. cit.*, p. 352), à la suite de l'apparition du baron Théodore de Neuhoof soutenu par l'Angleterre, en 1736 (Christian Ambrosi, *La Corse insurgée et la seconde intervention française au XVIII^e siècle (1743-1753)*, Grenoble, Impr. Allier, 1950, p. 25).

(293) Le comte de Boissieux mourut à Bastia le 1^{er} février 1739 (Villat, *loc. cit.*, p. 353). Il avait débarqué en Corse, à la tête de 3.000 hommes, le 8 février 1738 (Chr. Ambrosi, *op. cit.*, p. 25). Un projet de pacification signé à Fontainebleau le 28 octobre ayant échoué, les Corses entrèrent de nouveau en révolte. D'après Dastier, les Génois auraient fait dévier contre les Français les coups qui leur étaient destinés. Selon un historien moderne (Ambrosi, p. 26), c'est « sur les conseils du gouverneur génois [que] Boissieux tenta de mater l'insurrection par la force et n'aboutit qu'à des échecs, dont le plus important fut celui de Borgo où 500 Français furent reconduits en désordre jusqu'à Bastia. Ce dernier incident hâta la fin du comte de Boissieux ».

le droit des gens] (294). On les gouverna ainsi pendant deux ans, et la guerre d'Allemagne ne permettant pas aux François de rester en Corse, ils abandonnerent ces pauvres gens sans traité et sans condition (295). Des que nous fumes partis, les corses reprirent les armes, se tirent d'affaire comme ils purent, jusqu'en 1747 que les françois y retournerent a cause de la revolution de Gennes (296), et quoy qu'ils n'y fussent a demeure qu'au nombre de mille ou douze cent tirés de divers corps, et un seul bataillon, ils travaillerent pour les genoïs et les laisserent en meilleure position lorsqu'ils quitterent la Corse que n'avoit fait précé-

(294) D'après Ambrosi, le renfort ne fut que de 5.000 hommes. Jean-Baptiste-François Desmarets, marquis de Maillebois, né en 1682, devenu maréchal en 1741, était mort le 7 février 1762. Son fils Yves-Marie (1715-1791) contribua à la prise de Port-Mahon en 1756, sous les ordres de Richelieu. Il avait épousé une sœur du Marquis de Paulmy (voir *supra* note 47). Dastier eut donc l'occasion de connaître le père et le fils. Par eux sans doute, il garda des relations « dans les bureaux des ministres ». Les opérations que dut entreprendre Maillebois « pour calmer l'irritation et les défiances des Génois [...] furent insignifiantes. (Il) se borna à disperser une bande que le baron de Neuhoef avait laissée à son neveu le baron de Drost. Quand celui-ci se fut enfui, il proclama que la pacification de l'île était achevée (et) s'enferma dans Calvi (Villat, *loc. cit.*, p. 354). » « Au bout de six mois, le calme était revenu (Ambrosi, *op. cit.*, p. 26. » Nous n'avons pu consulter la thèse présentée à l'École des Chartes (et utilisée par Ambrosi) de P. Graziani, *Maillebois et l'insurrection corse 1739-1742*, Mâcon, Protat, 1909.

(295) L'ouverture de la succession d'Autriche par la mort de l'empereur Charles VI (20 octobre 1740) et l'intransigence des Génois refusant de remettre en dépôt quatre places de l'île à l'armée de Maillebois provoquèrent son rappel. Le 9 septembre 1741, les dernières troupes françaises, sous le commandement du marquis de Villemur, s'embarquèrent à Calvi pour Antibes (Villat, p. 356-357 ; Ambrosi, p. 31). Gènes n'ayant pas voulu accorder aux Corses les avantages promis, ceux-ci se révoltèrent à nouveau en mars 1743.

(296) Alliée de la France et de l'Espagne dans la guerre de Succession d'Autriche, Gènes eut à subir les représailles des armées austro-sardes, conjuguées avec la flotte anglaise, qui la prirent le 6 septembre 1746. Un soulèvement populaire, trois mois après, eut raison des envahisseurs. Mais une nouvelle armée autrichienne, ayant bloqué Gènes en avril 1747, ne fut contrainte à la retraite en juillet que par une intervention de l'armée française menaçant Turin. La République Génoise « dut se résoudre à confier au marquis de Bissy [commandant les troupes françaises à Gènes] l'intervention nécessaire au dégagement de Bastia. Il forma un petit corps de 500 hommes, 300 Génois, 100 Français, 100 Espagnols, sous la direction du colonel Choiseul-Beaupré (qui) s'embarqua le 1^{er} septembre 1747 » (Ambrosi, p. 84) et prit Bastia. Le Maréchal de Richelieu ayant remplacé Bissy, obtint des Génois, le 3 avril 1748, une convention réglant les modalités d'une nouvelle intervention française en Corse, par l'envoi de 480 hommes, sous le commandement de M. de Varignon, lieutenant-colonel au Régiment de Provence (Ambrosi, p. 92-93). Mais des troupes austro-sardes vinrent assiéger Bastia. Richelieu fit « partir de toute urgence, le 21 mai, quatre bataillons formant au total 400 hommes, sous le commandement de M. de Cursay (Ambrosi, p. 97-98) ». Il y avait dans le nombre 60 hommes du Royal-Comtois, mais il est douteux que Dastier ait été un de leurs officiers. Cursay avait comme instructions de « pacifier la Corse et chercher à faire un traité entre les nationaux et la République [génoise], auquel le roi sera médiateur et garant, qui puisse être durable » (Ambrosi, p. 99). Les pourparlers d'armistice précédant la Paix d'Aix-la-Chapelle conclue le 20 novembre 1748 firent arrêter les opérations. Seules les troupes françaises restèrent en Corse, à la demande des Génois. Au 25 mars 1749, elles comptaient 2.065 hommes (Ambrosi, p. 111).

demment l'armée, parce que les derniers firent une espece de convention entre les corses et la republique qui resta maitresse de Corte qui est au centre de l'isle et des communications pour s'y maintenir, si elle l'avoit pu./ (297)

Il est bon d'observer que la seconde fois que les françois sont passés en Corse, ils avoient interet de s'en concilier le peuple, en particulier parce qu'ils ne pouvoient aller en droiture de provence à Gennes a cause de la flote angloise, et en second lieu pour que les anglois et les piemontois ne fissent aucun etablissement dans cette isle. Cependant les françois y ont agi constamment en faveur des genois et M^r de Cursay qui les commandoit s'étant laissé touché [*sic*] par les raisons des corses devint suspect à la republique. Il fut arrêté au milieu de la corse, armée, favorisée par lui, et pleurant son sort, et conduit en prison en France (298). Jugés, a présent (.) que les françois vont dans ce pays la avec un traité signé pour les reduire (299), s'il y a quelque ressource pour eux hors le cas d'une guerre.

Mes excuses sur la longueur de ma lettre, dans laquelle j'ay passé sous silence bien de détails et surtout les preuves, sont dans l'importance de la question qui ne peut etre trop discutée.

Je suis, monsieur, extremement sensible, non aux choses que je ne merite pas, mais aux marques de confiance que vous me donnés ; elles me prouvent que vous croyés qu'il y a d'honnetes gens, et que vous agréés l'attachement que vous connoissés que j'ay pour vous. Si par quelque evenement imprévu, l'envoy de troupes françoises n'avoit pas lieu et si quelques reflexions que j'aurois a vous proposer avant de vous determiner a ce voyage ne vous paroissent pas aussi essentielles qu'a moy [*en note* : ceci signifie que si les reflexions qui a present me paroissent essentielles ne sont pas de meme pour vous, elles ne le seroient plus des lors pour moy et que je partirai comme ci après], soyés assuré que rien ne seroit autant/ de mon gout que de vous [*biffé* : accompagner] suivre partout. Les circonstances ou je me trouve demanderoient seulement que je pris [*sic*] quelques précautions qui me paroissent de facile reussite. Que si contre mes tentatives et mon attente, mes vûes n'etoient pas remplies selon mes desirs, le moins que je pourrois faire pour vous donner une foible preuve de mon zèle et de mon penchant seroit d'aller

(297) Très jaloux des succès de Cursay, les Génois n'eurent de cesse qu'ils n'aient obtenu son départ. Les « Règlements » qui furent soumis à leur signature en septembre 1752, acceptés par les Corses, furent en réalité rejetés par les Génois (Ambrosi, p. 216). Contrairement à l'assertion de Dastier, Corte fut la seule place qui resta aux mains des Corses (Ambrosi, p. 221).

(298) Séraphin-Marie Rioult de Douilly, comte, puis marquis de Cursay était né en 1705. Il se conduisit en véritable intendant de la Corse et comme un « despote éclairé », pendant toute la durée de sa mission militaire (voir le chapitre VII de l'ouvrage précité de Chr. Ambrosi, p. 155-173). Exaspéré par les plaintes des Génois, le roi décida, le 16 novembre 1752, non seulement de priver Cursay de son commandement, mais encore de le faire arrêter. L'arrestation eut lieu le 9 décembre, et Cursay, embarqué sur *La Légère* le 29 décembre, arriva le 30 au matin à la prison d'Antibes (Ambrosi, p. 219-220).

(299) Voir *supra* notes 92 et 291. « Le comte de Marbeuf, nommé en décembre 1764 commandant en chef des troupes du Roi dans l'île, prit possession des places que le [second] traité de Compiègne assurait à la France. Mais, conformément à ses instructions, il se borna à un rôle de médiation, et, malgré les plaintes de Gênes, il ne fit rien contre les rebelles qui manifestaient pour la France une sympathie non équivoque (L. Villat, *loc. cit.*, p. 368. »

avec vous jusqu'à l'endroit où vous auriez convenu de vous embarquer. Ce voyage n'est pas aussi long que vous semblés l'imaginer (300). Je vous prie de me donner avis de la sensation que vous fera le départ des François, afin que je puisse agir pour me procurer ce que ma position aussi bien que mon caractère ne me permettent pas de négliger. Vous entendés qu'il est question d'un passeport. J'ay la croix de Saint Louis et une pension du Roy. Je vis depuis dix ans en communauté de quelques biens avec une parente née le 5^e mars 1679 (301) ; je ne puis honnêtement m'absenter d'elle plus de six mois ; je cacherai, comme vous pouvés croire, le véritable motif de mon voyage ou personne n'a que faire. Fantaisie et curiosité sont les seules raisons que j'ay coutume de donner sur mes voyages. Le ciel m'a départi une honnête mediocrité (302) en toutes choses, mais il m'en a donné la connoissance ; l'obscurité est l'appanage de la mediocrité, c'est pour cela que je n'ay jamais été intriguant, que je n'ay point recherché de bien ni d'emploi, que [je] veux être très ignoré et que par consequent j'évite les tracasseries. Malgré tout cela je ne me crois pas indigne de votre amitié et vous prie de recevoir mes salutations et les assurances de mon parfait attachement.

[L'adresse manque.]

LETTRE N° 20

Rousseau à Dastier (Môtiers, 17 février 1765) (303).

Motiers, le 17 février 1765.

Les malheureux jours que je passe au milieu des tempêtes m'empêchent, Monsieur, d'entretenir avec vous une correspondance aussi fréquente qu'il seroit à désirer pour mon instruction et ma consolation. Les bruits publics auront peut-être porté jusqu'à vous l'idée des nouvelles persécutions que m'attire l'ou-

(300) Donc Dastier ne cherchait pas à exagérer à plaisir les difficultés pour dissuader du voyage son illustre ami !

(301) Cette « parente », âgée alors de 85 ans, et avec qui il vivait à Carpentras depuis 1754, était sans aucun doute sa tante Elisabeth d'Astier, veuve d'un M. de Verdelin (voir *supra* notes 45 et 120, et *infra* le testament de Hyacinthe-Antoine Dastier-Cromessière). Dastier lui-même était dans sa cinquantième année. Les registres de baptême de Carpentras étant muets sur Elisabeth d'Astier, à la date donnée par son neveu, il faut supposer qu'elle était née à Malaucène ou Avignon ? En revanche, son acte de décès la donnant comme « veuve en secondes nocés de feu noble et illustre seigneur Augustin de Verdelin, âgé d'environ 93 ans », montre qu'elle vécut jusqu'au 8 avril 1771 et fut inhumée le lendemain, à la cathédrale, « dans le tombeau de ses ancêtres ». La maison mortuaire n'est pas indiquée malheureusement ! Concordant avec la date de naissance donnée par Dastier-Cromessière, cet acte de décès (que je dois à l'obligeance de M. l'abbé Ameys) achève de nous convaincre que Hyacinthe-Antoine ne faisait bien qu'un avec le correspondant de Rousseau, et en constitue, selon nous, la meilleure démonstration.

(302) Au sens étymologique du mot latin d'« honnête moyenne » !

(303) Seule lettre de Rousseau à Dastier recueillie par la *Correspondance générale*, t. XIII (1930), lettre n° 2460, p. 16-18, avec l'indication : « transcrite de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay ». Or ce dernier, dans son édition des *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, t. 20 (vol. 3 de la *Correspondance*), 1824, lettre 563, p. 320-322, se contente de reproduire le texte de cette lettre sans aucune référence. Avait-il copié cette lettre sur une précédente édition, ou d'après l'original ? Et, dans ce cas, comment celui-ci était-il sorti des mains de Dastier ou de ses ayants droit, à l'exclusion des autres lettres de Rousseau ? Le savoir nous eût peut-être éclairés sur le sort de ces autres lettres. Sont-elles irrémédiablement perdues, ou bien aurait-on encore des chances de les retrouver parmi

vrage auquel vous avez daigné vous intéresser. J'ai cherché tous les moyens de vous en faire parvenir un exemplaire ; mais il m'en est venu si peu de Hollande, si lentement, avec tant d'embarras, j'en suis si peu le maître, et les occasions pour aller à vous sont si rares, qu'apprenant qu'on a imprimé à Lyon cet ouvrage (304), je ne doute pas qu'il ne vous parvienne beaucoup plus tôt par cette voie qu'il ne m'est possible de vous le faire parvenir d'ici. Ainsi ma destinée est d'être en tout prévenu par vos bontés, sans pouvoir remplir envers vous aucun des devoirs qu'elles m'imposent. Acceptez le tribut des malheureux et des foibles, la reconnaissance et l'intention.

Les éclaircissemens que vous avez bien voulu me donner sur les affaires de Corse m'ont absolument fait abandonner le projet d'aller dans ce pays-là, d'autant plus que n'en recevant plus de nouvelles je dois juger, par les empressements suspects de quelques inconnus, que je suis circonvenu par des pièges dont je veux tâcher de me garantir (305). Cependant, on m'a fait parvenir quelques pièces dont je puis tirer parti, du moins pour mon amusement, dans la ferme résolution où je suis de me tenir en repos pour le reste de ma vie, et de ne plus occuper le public de moi. Dans cette position, Monsieur, je souhaiterois fort que vous voulussiez bien, dans vos plus grands loisirs, continuer à me communiquer vos observations et vos idées, et m'indiquer les sources où je pourrois puiser les instructions relatives à cet objet. Ne pensez-vous pas que M. de Curzal (306) doit avoir là-dessus de fort bons mémoires, et que, s'il vouloit

les descendants des héritiers ou ayants droit des deux légataires universels de Dastier : la dame Dumai, née Colombat, et son neveu Pierre d'Hugues. En 1883, au dire des frères Saurel (*Histoire de la ville de Malaucène*, t. II, p. 215), la maison d'Hugues était encore représentée par un M. d'Hugues, notaire à Roque-maure [sans doute le chef-lieu de canton du Gard, arr. d'Uzès]. Depuis qu'a paru le début de cette étude, M. de Font-Réaulx m'a fait savoir que, dans un fonds de papiers versés aux Archives du Vaucluse vers 1930 par la famille Des Isnards (ce qui explique l'hypothèse avancée par J. Belleudy), « deux liasses assez fortes » concernent effectivement une branche de la famille d'Astier, mais ne contiennent rien sur notre Dastier-Cromessière, ni par conséquent sur sa correspondance avec Rousseau.

(304) Sans doute une contrefaçon de l'édition de Marc-Michel Rey, et avec l'adresse d'Amsterdam, car Jean Sénélier, dans sa *Bibliographie générale des œuvres de J.-J. R.*, p. 134-135, n'indique aucune édition des *Lettres de la Montagne* portant l'adresse de Lyon. N'était-ce pas du reste de Lyon, nous l'avons vu, que, dès avant le 25 octobre 1764, selon une lettre du libraire parisien Duchesne à Rey lui-même (*supra* note 287), un exemplaire serait venu à Paris ? Mais, ici, il s'agirait d'une édition clandestine imprimée depuis, avec l'aveu de Rousseau, sinon celui de Rey (??). La réponse de Dastier montre qu'il s'était procuré un exemplaire de cette édition peu avant la mi-février 1765. Il n'aurait donc pas pu en faire circuler un dès le mois d'octobre précédent !

(305) Voir *supra* note 96.

(306) Le nom de Cursay n'était pas inconnu à Rousseau. N'avait-il pas eu l'intention de prendre part au concours institué par Cursay précisément, au nom de l'« Académie des Vagabonds » que celui-ci avait ressuscitée à Bastia, en 1750 : une médaille d'or devait être décernée en 1752 à « qui décrirait avec le plus de fondement la vertu la plus nécessaire à un héros, avec une dissertation sur ceux qui l'ont été, sans avoir la qualité pour laquelle l'auteur se déterminerait » ? Ambrosi, qui transcrit cet énoncé (*op. cit.*, p. 159 et note 17), ajoute en note : « J.-J. Rousseau s'est toujours défendu d'avoir écrit en 1751 une étude à cette occasion », et cet historien renvoie à l'article de Courtillier, *La Corse et l'opinion publique au XVIII^e siècle*, dans le *Bull. de la Soc. des Sc. histor. et natur. de la Corse*, 1911, p. 20. Mais si Rousseau, en 1769 (lettres à son ami Laliaud, de Nîmes, écrites de Monquin, les 18 janvier et 4 février, *Corr. gén.*, XIX (1933), p. 70-71 et 81-83), qualifie d'« ancien chiffon de ma façon », de « barbouillage académique » et de « torche-cul » cet ancien écrit, s'il déclare : « je le trouvais si mauvais que je ne voulus ni l'envoyer ni le faire imprimer », s'il s'indigne de ce que Fréron l'ait publié dans son *Année littéraire* en octobre 1768, s'il accuse son dépositaire Du Peyrou de s'être laissé voler le manuscrit, si Du Peyrou le convainc que Fréron n'a pu avoir entre les mains qu'une copie antérieure au manuscrit remanié (*Corr. gén.*, XIX, p. 92, 93, 99 et 110), Rousseau n'a jamais renié son œuvre. Et même, il jette sur elle un œil complaisant,

les communiquer à un homme zélé, mais discret, ils ne pourraient que lui faire honneur, sans le compromettre, puisque rien ne resteroit écrit de ma part là-dessus que de son aveu, et qu'il ne seroit nommé qu'autant qu'il consentiroit à l'être ? Si vous approuvez cette idée, ne pourriez-vous point m'aider à découvrir où est M. de Curzai, me procurer exactement son adresse, et me mettre même en correspondance avec lui ?

Me voici bientôt à la fin d'un hiver passé un peu moins cruellement que le précédent quant au corps, mais beaucoup plus quant à l'âme. J'ignore encore ce que je deviendrai cet été. Je suis ici trop voisin de Genève pour y pouvoir jamais jouir d'un vrai repos. Je suis bien tenté d'aller chercher du côté de l'Italie quelque asile où le climat et l'inquisition soient plus doux qu'ici. D'ailleurs mille désœuvrés me menacent de toutes parts de leurs importunes visites, auxquelles je voudrais bien échapper. Que ne suis-je plus à portée, Monsieur, de recevoir la vôtre, et que j'en aurois besoin ! mais, en vérité, l'on ne fait pas un si long trajet par partie de plaisir ; et moi, dans ma vie orageuse, je ne suis pas assez maître de l'avenir pour pouvoir faire un plan fixe, sur l'exécution duquel je puisse compter. Un de ceux qui me rient le plus est d'aller passer quelques semaines avec un gentilhomme savoyard (307), de mes très anciens amis, dans une de ses terres. Seroit-il impossible d'exécuter de là l'ancien projet d'un rendez-vous à la Grande Chartreuse (308) ? Si cette idée vous plaisoit, je sens qu'elle auroit la préférence. Je n'ai point écrit à Madame de La Tour du Pin (309) : le nombre et la force de mes tracassas absorbent tous mes bons desseins. Si vous lui écrivez, qu'elle apprenne au moins mes remords, je vous en supplie. Si ma faute m'attiroit sa disgrâce, je ne m'en consolerois pas.

Vous ne me parlez point, Monsieur, du petit compte de l'huile et du café (310). Il n'est pas permis d'être aussi peu soigneux pour les comptes, quand on l'est si fort pour les commissions. Je vous salue, Monsieur, et vous embrasse avec le plus véritable attachement. [J.-J. Rousseau].

lorsqu'il en retrouve le texte intégral dans l'édition générale imprimée par Rey en 1770, où il juge que l'« article omis étoit un très bel éloge du peuple de Corse et un éloge encore plus beau des troupes françaises et de leur Général » (lettre à M. de Saint-Germain, en mars 1770, *Corr. gén.*, XIX, 297). Sénélier (*Bibliogr. gén.*, n° 1481, p. 178) pense que la date de l'édition du *Discours sur la vertu du héros* qui porte l'adresse de « Londres, 1762 » (adoptée par Courtois, *op. cit.*, p. 203, note 2), doit être corrigée en « 1772 ». Sur les autres éditions, voir le même Sénélier, n° 1476, 1512 à 1518, 1740 et 1747.

(307) Les éditeurs de la *Corr. gén.* indiquent en note qu'« il s'agit sans doute de M. de Conzié ». François-Joseph Conzié, comte de Charras et des Charmettes, baron de Scientrier et de Saint-Romain, dit le comte de Conzié (1707-1789), lié avec M^{me} de Warrens depuis 1733, protégea ses amours avec Rousseau, à qui il annonça la mort de la « maman » en octobre 1762. Rousseau avait déjà eu l'intention d'aller le voir à Chambéry en 1763 (*Corr. gén.*, VIII, 359). L'été 1765 sera encore moins favorable à l'exécution de son projet, qu'il ne réalisera finalement qu'en 1768 (*Corr. gén.*, XVIII, 253 et 269 ; XIX, 255). Mais il aura l'immense déception de s'apercevoir alors que Conzié n'est plus son ami !

(308) Voir *supra* notes 175 et 190.

(309) Pour la remercier d'avoir servi d'intermédiaire en se chargeant de transporter jusqu'à Lyon le baril d'huile envoyé par Dastier.

(310) Nous avons vu pourtant (*supra* Lettre 14 bis) que le prix du café avait été réglé, au nom de Rousseau, par M^{me} Boy de la Tour, dès avant le 12 juin de l'année précédente ! S'agit-il d'un nouvel envoi ? Quant au baril d'huile envoyé, avec sa lettre du 11 mai 1764 (Lettre n° 10), par un domestique, au château d'Allan, pour que M^{me} de La Tour du Pin le transmette à M^{me} Boy de la Tour, à Lyon, Dastier n'a pas parlé de paiement dans ses lettres subséquentes, et c'est ce qui inquiète Rousseau, si chatouilleux sur le chapitre de ses dettes

LETTRE N° 21

Dastier à Rousseau (Carpentras, 31 mars 1765) (311).

(Douzième lettre de Dastier)

A Carpentras, le 31^e mars 1765.

Je suis charmé que rennonçant, Monsieur, au projet dernier [*mot de lecture douteuse*] de vous rendre sur les lieux (312), vous vous soyés contenté de celui de travailler dans votre demeure sur une matiere qui me paroît etre assés interessante dans ce siecle.

J'avois écrit a un de mes amis a La Rochelle (313) qui connoissoit assés particulièrement M^r de Curzal pour sçavoir son adresse ; il me repond que depuis qu'il avoit été question de l'envoyer aux Indes orientales, il n'avoit plus entendu parler de lui. J'écris aujourd'hui a une autre personne qui le connoissoit aussi, et si celui-ci se trouve dans le meme cas que le premier j'écrirois a un troisieme qui sçait surement ou il est, mais comme je crains ses questions je le garde pour la derriere ressource.

J'attends avec un grand empressement que vous me fixiés le temps auquel vous vous proposés de vous rendre en Savoye. J'ay arrangé mon voyage avec un compagnon qui me convient parfaitement (314), et si, par quelque evenement impreuvé, il me manquoit, j'irois egalement vous trouver ; j'ay a m'entretenir avec vous sur bien de choses que je ne sçaurois écrire ; comme je me suis/ proposé d'etre deux mois dehors, des que nous aurons atrapé la belle saison, votre commodité sera ma regle pour le depart. Nous nous rendrons à Mottier si vous ne voulés pas aller en Savoye. Si mon compagnon me manque, ce que je sçaurai bientôt pulsqu'il doit etre rendu icy vers le quinze de may, je ferai ce voyage avec un de mes parens (315) qui va passer quelque temps a Paris, et qui, devant s'arreter auparavant chés un de mes frères marié en Lorraine (316), prend sa route par la Franche comté.

Il n'est pas douteux que M^r de Curzal n'aye [*sic*] des memoires qui pourroient vous etre utiles ; mais si cet homme se trouve aux indes, nous verrons ensemble de trouver un moyen pour suppleer a ce qui vous manqueroit de ce coté la.

J'avois eu un exemplaire de Lyon (317) quelques jours avant la reception de votre lettre, je vous remerce du soin dont vous aviés bien voulu vous occuper a mon egard. Vous devés, ce me semble, etre content de la maniere triomphante dont vous avés prouvé l'irrégularité du

(311) Autographe à la Bibliothèque de Neuchâtel, *ut supra*.

(312) En Corse.

(313) Probablement ancien compagnon d'armes dont Dastier ne livre pas le nom.

(314) Sans doute, « M. de Rome », dont la maladie a retardé la date de voyage (Lettre n° 24) et dont le nom n'apparaît qu'à la fin de la lettre du 23 août 1765 (Lettre n° 27).

(315) Son cousin au troisieme degré, le baron de Montfaucon (voir *supra* notes 23, 104 à 106 et 167).

(316) S'agit-il de son frère cadet Frédéric ? Voir *supra* note 42.

(317) Voir *supra* note 304.

jugement rendu contre votre personne par le Conseil (318), et de la démarche hypocrite que vous lui avés fait faire. Vous dites quelquefois dans vos livres (*qui est-ce qui se soucie/ de la vérité ?*), il seroit bien a souhaiter que les gens en place ne la regardassent que comme une chose indifferente. Cela seroit plus commode pour tout le monde.

Avec mes salutations, recevés aussi, Monsieur, le témoignage de mon empressement a vous embrasser et a vous montrer une partie de l'attachement sincere que je vous ay vouié./

[*D'une autre main :*] Dastier. Carpentras/31° mars 1765./

[*Adresse :*] A Monsieur/Monsieur Rousseau/en franche comté/A Pontarlier/Pour Mottier travers/[*cachet*].

[LETRE N° 22]

Rousseau à Dastier (Môtiers, 25 avril 1765 (319)).

LETRE N° 23

Dastier à Rousseau (Carpentras, 12 mai 1765) (320).

(Treizième lettre de Dastier)

A Carpentras, le 12° may 1765.

Les sentiments d'indulgence et d'amitié, Monsieur, dont vous m'avés donné tant de marques, me font espérer que vous voudrés bien ne pas

(318) C'est l'objet de la moitié de l'ouvrage de Rousseau que de prouver l'incompétence du Petit-Conseil de Genève à juger ses opinions philosophiques et religieuses. Introduites à Genève le 18 décembre 1764, les *Lettres de la Montagne* firent l'objet d'un manifeste hostile du gouvernement genevois le 12 février suivant. Mais celui-ci n'osa pas aller jusqu'à les faire brûler (Courtois, *op. cit.*, p. 161, note 4), comme à La Haye, dès le 22 janvier, et à Paris, le 19 mars 1765. Genève se contenta de répandre des *Lettres populaires* (il y en eut une cinquantaine parues entre le 13 mars et le 18 avril 1765) destinées à répliquer à celles de Rousseau. Le Petit-Conseil, démissionnaire, puis réélu par le Conseil général, avait trompé la confiance de celui-ci en condamnant Rousseau. « Dès lors le Conseil Général refusa de voter l'impôt, puis d'élire les magistrats, si bien que l'aristocratie se jeta dans le recours à l'étranger, plutôt que de céder aux citoyens (H. de Saussure, *op. cit.*, p. 322). »

(319) Dans cette lettre perdue, dont Dastier mentionne la date dans sa propre réponse (Lettre n° 23), Rousseau devait remercier son ami de celle du 31 mars, ainsi que des démarches faites par lui auprès de ses anciens compagnons d'armes pour retrouver l'adresse de M. de Cursay. Il se plaint de lassitude devant les attaques et les menaces que lui a values son dernier ouvrage. Un flot d'importuns et d'espions l'assaillent et il devra se résoudre à chercher un nouvel asile où pouvoir se réfugier incognito loin des fâcheux, et à l'abri des atteintes de ses ennemis. Cette lettre sera peut-être la dernière que Dastier recevra de Môtiers ; il peut la considérer comme un adieu. Rousseau devra sans doute abandonner son projet de pèlerinage et de rencontre en Savoie. En attendant, il annonce à Dastier l'envoi d'un exemplaire de l'édition hollandaise des *Lettres de la Montagne* (?). Si Dastier persévère dans sa résolution de venir le voir, qu'il ne tarde plus ! De toute façon, il lui gardera toujours des sentiments d'amitié et de reconnaissance.

(320) Autographe à la Biblioth. de Neuchâtel, *ut supra*. Citée par Courtois, *op. cit.*, p. 168, note 4.

mettre au nombre des visites qui vous sont a charge celle que vous recevrez du porteur de cette lettre. C'est le Baron de Montfaucon (321), celui qui vous alla voir avec l'abbé Arnaud (322), à Montmorancé (323). Il est mon parent, de la même famille que moy, et mon ami, et j'avois du aller avec lui jusqu'à Mottiers ou nous nous sommes séparés (324). C'est lui qui avoit logé M^r Thomé (325). Un ancien ami qui doit venir passer l'été avec moy, qui veut faire le voyage de Suisse et que j'attends tous les jours, a retardé la satisfaction que je me propose de goûter dans cette course (326). Par ce delay M^r de Montfaucon s'est associé un jeune homme, le marquis de Blauvac (327), duquel il se séparera après toutesfois votre visite faite.

Ce n'est pas icy le lieu d'entrer avec vous dans des détails, mais si vous pensiez qu'on put fermer les yeux sur votre demeure dans le ressort du Parlement de Toulouse, il vous offrirait un hospice a sa terre de Montfaucon qui n'est qu'a cinq lieues d'icy (328). Comme c'est son dessein, je ne l'empecherai pas de vous faire ce [sic] proposition, mais seulement à l'insçu de son trop/jeune compagnon. Peut être pour joûir du repos, serlés vous dans le cas de degulser un nom celebre (329) et

(321) Voir *supra* note 315.

(322) Il ne s'agit sans doute pas ici, comme on pourrait le croire, du comtadin, le célèbre abbé François Arnaud (Aubignan, 1721 - Paris, 1784), helléniste et musicologue, qui deviendra académicien en 1771 (la *Table* de la *Correspondance générale* de Rousseau ne mentionne pas son nom), mais probablement d'un homonyme, l'abbé Gabriel Arnaud, curé d'une paroisse du Pays de Gex, secrétaire et aumônier du Résident de France à Genève, chargé d'affaires à maintes reprises depuis 1739 (Courtois, *op. cit.*, p. 31, note 6).

(323) Voir *supra* note 167.

(324) Voir *supra* note 135.

(325) Voir *supra* note 109. Ce « M^r Thomé » est sans doute celui dont le banquier genevois T.-P. Le Nieps parle à Rousseau dans une lettre du 11 juin 1764 (*Corresp. gén.*, XI, 126-127) et qu'il lui présenta un jour à Montmorency. Il était de Lyon et possédait, à trois lieues de cette ville, une « campagne nommée Brignais ». Les éditeurs de la *Corr. gén.* pensent qu'il s'agit « probablement [de] Mathieu Thomé (1710-1780), négociant, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, auteur de quelques ouvrages sur le mûrier blanc et les vers à soie ». La présence de son nom dans cette lettre du 12 mai, entraperçue par Courtois, a fait croire à celui-ci, trompé par une lecture rapide, que Thomé était le compagnon annoncé par Dastier dans sa lettre suivante du 4 juin. Ceci explique l'erreur du même Courtois quand il situe entre les 15 et 17 juillet la visite à Môtiers « de deux gentilshommes avignonnais, Dastier et Thomé » (*op. cit.*, p. 171 et note 4).

(326) Cet « ancien ami » (voir *supra* note 314) est sans doute M. de Rome, dont le nom apparaît à la fin de la Lettre n° 27.

(327) Et non « Blauvac », comme a mal orthographié son nom Courtois (*op. cit.*, p. 168 et note 4), qui a fixé sa visite avec le baron de Montfaucon entre les 26 et 31 mai 1765. Courtois a entrevu cette lettre de Dastier, car il ajoute : « Ils se recommandent de Dastier qui leur remit une lettre le 12 mai ». Le jeune marquis tirait son nom de la seigneurie du château de Blauvac (commune du départ. de Vaucluse, arr. de Carpentras, canton de Mormoiron), ancien fief épiscopal de Carpentras, acquis, par ses ancêtres, de la famille Sadolet (voir *supra* note 108). L'intention première de Montfaucon était d'accompagner son cousin Cromessière à Môtiers.

(328) Montfaucon (arr. d'Uzès, canton de Roquemaure, Gard), sur la rive droite du Rhône, à 18 km d'Avignon, était distant d'une bonne quarantaine de kilomètres de Carpentras, ce qui fait dix lieues et non point « cinq », comme l'écrit Dastier !

(329) Dastier suggère ici à Rousseau le subterfuge qu'il sera contraint d'employer trois ans plus tard, quand il adoptera le surnom de « Renou » (patronyme de la mère de Thérèse Levasseur, voir *supra* note 55 bis).

qui vraisemblablement sera persécuté durant toute votre vie. Pardonnés moy Monsieur, cette petite insinuation. Mais ne vous refusés pas a la justice que je sens meriter de votre part, c'est que de tous vos anciens amis, aucun n'a de sentiments plus heureux pour votre personne, plus vrais, plus tendres et plus zelés que moy. Dastier.

[P.-S. :] J'ay reçu votre lettre du 25 avril, j'attends ce que vous m'annoncés (330). Je ne reçois point vos adieux de si loin. J'attends aussi des nouvelles sur les informations que j'ay demandées. Je vous ecrirai avant la fin de ce mois. Peu s'en est fallu que je n'aye oublié, comme inutile, de vous dire que ce sera la dernière lettre que je remettrai à quelqu'un pour vous./

[D'une autre main :] Dastier. Carpentras./12^e may 1765.

[Adresse :] A Monsieur/Monsieur Rousseau/A Mottier Travers/par Neufchatel./[Cachet]. [Pas de marque postale] (331).

LETTRE N° 24

Dastier à Rousseau (Carpentras, 4 juin 1765) (332).

(Quatorzième lettre de Dastier)

A Carpentras, le 4 juin 1765.

Mon compagnon de voyage, Monsieur, est arrivé depuis quelques jours (333). Je le laisse reposer parce qu'il a eu la fièvre un mois de suite ; et comme il se retablit considerablement d'un jour a l'autre, a cause de la salubrité de l'air de ce pays, nous partirons d'icy vers le vingt du courant. Nous irons en droiture a Mottier, mais a si petites journées que nous ne comptons d'y arriver que du quatre au six de juillet (334). J'ay ordonné a un de mes parens une lettre pour vous (335). Je pense qu'elle vous aura été remise avant que vous receviés celle-ci.

Si vous avés conservé quelque personne de confiance a Paris, vous pouvés faire parler a M. de Cursal dont voici l'adresse : M^r le marquis de Cursal, maréchal de camp ès armées du Roy, chés M^r la marquise de Montconseil, Rüe de Varenne, a Paris (336). J'avois vu dans un buletin

(330) Voir *supra* note 319. Nous supposons qu'il s'agit d'un exemplaire de l'édition hollandaise des *Lettres de la Montagne* (?).

(331) Preuve que la lettre a bien été remise à Rousseau par les messagers de Dastier, de la main à la main. Une inadvertance peu explicable a conduit Courtois à rapporter à Montfaucon et Blauvac l'allusion du passage des *Confessions* pourtant explicitement relatif à la première visite de Dastier et La Tour du Pin, et à écrire à propos de ceux-là (p. 168, note 4) : à Môtiers, les gens les prirent pour des contrebandiers » !

(332) Autographe à la Biblioth. de Neuchâtel, *ut supra*. Citée par Courtois, p. 171, note 4.

(333) Voir *supra* notes 314 et 326.

(334) Bien qu'à cheval, cette fois-ci, Dastier et son nouveau compagnon comptaient mettre quinze jours pour accomplir le trajet Carpentras-Môtiers (du jeudi 20 juin au samedi 6 juillet). Ce détail connu de Courtois lui a permis de dater exactement le billet suivant (Lettre n° 25) du lundi 8 juillet.

(335) C'est la lettre précédente du 12 mai remise à son cousin de Montfaucon (Lettre n° 23).

(336) La rue de Varenne, qui relie le boulevard des Invalides au boulevard Raspail, a conservé maints hôtels particuliers, transformés en ministères et ambassades.

de Paris et sur le Courrier d'Avignon (337) qu'on avoit arrêté a Valenciennes M^r le marquis de Cursai avec quelques compagnons de voyage ; cette nouvelle que je lus sur les papiers publics en même temps que je reçus ce renseignement/m'empêcha de vous en faire part tout de suite, et j'ay attendu une reponse qui m'a appris que ce Cursai qui avoit été arrêté avec quelques autres fanatiques est un vieux fol qui alloit a Utrecht pour voir les peres d'un prétendu concile qui a été tenu dans cette ville d'Hollande (338).

Nous raisonnerons un peu sur vos affaires et sur vos projets par rapport aux corses. Nous irons loger a la maison de ville (339), et si vous n'êtes pas dans le lieu lors de notre arrivée, nous nous informerions ou vous etes et nous irions vous trouver a l'endroit qui nous seroit indiqué. Il est inutile, a ce que je crois, de m'entendre icy sur le plaisir que je me propose de goûter en vous embrassant et vous renouvelant moy meme de bouche les sentimens d'attachement que je vous ay voté [*sic*].

[*D'une autre main :*] Dastier 4 juin 65.

[*Adresse :*] A Monsieur/Monsieur Rousseau/en franche comté/A Pontarlier/pour Mottiers Travers./ [*Paraphes. Cachet.*]

LETTRE N° 25

Dastier à Rousseau (Neuchâtel, lundi 8 juillet 1765) (340).

(Quinzième lettre de Dastier)

A l'auberge de la Couronne de Neufchatel, le Lundi a midi.

Je suls arrivé, Monsieur, a Mottiers, avec mon compagnon de voyage que je vous ai annoncé (341), avant hier (342). Je fus tout de suite m'informer chés vous de l'endroit ou je pourrois vous trouver. On m'in-

(337) Sur le *Courrier d'Avignon*, voir Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, 1866, p. 58 et 306.

(338) Il s'agit sans doute du concile qui fut tenu du 13 au 20 septembre 1763 à Utrecht, sous la présidence de son évêque, non reconnu par Rome, Pierre-Jean Meindartz (sacré par l'évêque de Babylone le 18 octobre 1739). Celui-ci avait rétabli les sièges de Haarlem et Deventer et avait donné à l'église janséniste d'Utrecht une grande impulsion, avec l'appui des appelants émigrés de France. Clément XIII avait condamné le « faux concile de la Province d'Utrecht », par décret du 30 avril 1765. Meindartz écrivit la défense du concile, auquel nombre de canonistes et juriconsultes français adhérèrent. La Faculté de Droit de Paris adressa à Utrecht une lettre de félicitations que le gouvernement fit ensuite retrancher du registre des délibérations. Mais le Parlement ne fit rien pour empêcher les « actes d'union » qui devinrent de plus en plus nombreux entre jansénistes français et hollandais. Avant sa mort, le 30 octobre 1767, Meindartz avait eu la joie d'assister à l'expulsion des Jésuites de presque tous les Etats d'Europe (E.-H. Voilet, dans *La Grande Encyclopédie*, t. xxxi, p. 633-634).

(339) Il s'agit de l'auberge de la « Maison de Ville » qui existe toujours à Môtiers.

(340) Autographe à la Bibliothèque de Neuchâtel, *ut supra*. Citée par Courtois, p. 171, note 4.

(341) *Supra*, notes 314 et 326.

(342) Samedi 6 juillet.

diqua la Couronne (343) ou je suis venu aujourd'hui, et d'ou comme vous voyés je vous écris fort a la hate voulant m'en retourner a Mottiers. Puisque vous etes en villégiature, je vous serai obligé, Monsieur, si vous voulés avoir la complaisance de m'envoyer un exprès a Mottiers pour m'apprendre le temps que vous destinés a y passer encore afin que je puisse avoir l'avantage de vous voir lorsque vous serés libre. Vous entendés bien qu'il n'est pas question de vous gener ; ce seroit une chose qui me facherait beaucoup, ayant le temps de vous attendre, quelqu'empressement que j'aye d'ailleurs de vous renouveler [l'assurance] de mon parfait attachement. *Dastier.*

[*D'une autre main :*] Dastier. Neuchatel. Juillet 1765.

[*Adresse :*] A Monsieur/Monsieur Rousseau/Sur L'isle.

[LETTRE N° 26]

Rousseau à Dastier (Isle-Saint-Pierre, entre le 9 et le 13 juillet 1765) ? (344)

LETTRE N° 26 bis

Rousseau à Madame la Marquise de Verdelin, à Bourbonne-les-Bains (Môtiers, 19 juillet 1765) (345).

A Motiers, le 19 juillet 1765.

[...] Je n'aurai quelque liberté que vers le commencement de septembre. [...] J'ai actuellement deux gentilshommes avignonnais, gens de mérite, dont l'un me vint déjà voir, il y a trois [sic] ans (346). Je les aimerois davantage, s'ils me laissent prolonger ma lettre ; mais ils m'attendent, il faut aller [...]

(343) Actuellement au n° 23 de la rue du Château, à Neuchâtel. C'est, en effet, en vue de loger à l'auberge de « La Couronne » que Rousseau avait quitté Môtiers le 30 juin précédent, en compagnie de Thérèse et de François-Henri d'Ivernois (1722-1778), négociant à Genève (Courtois, *op. cit.*, p. 169), autre ami fidèle de Jean-Jacques, avec lequel il jugera bon de rompre aussi, en mai 1768 (H. de Saussure, *op. cit.*, p. 187 et 339). Dès le lendemain cependant, Rousseau était reparti en excursion avec d'Ivernois. C'est le 2 juillet qu'ils auraient poussé jusqu'à l'île de la Motte ou île Saint-Pierre, où Rousseau resta une dizaine de jours, pensionnaire de Engel, receveur de l'Hôpital bourgeois de Berne (Courtois, p. 170). Le 15 juillet au soir, Rousseau était de retour à Môtiers, où Dastier l'attendait depuis une semaine. Il séjournera encore quinze jours auprès de Rousseau.

(344) Nous supposons que Rousseau dut envoyer l'« exprès » demandé pour calmer l'impatience de son ami.

(345) *Corr. gén.*, XIV (1930), Lettre n° 2694, p. 43-44. Marie-Louise-Madeleine de Brémond d'Ars avait épousé en avril 1750 le marquis de Verdelin. Elle mourut à Bourbonne-les-Bains en octobre 1810. Elle échangea avec Rousseau au moins 155 lettres recueillies par la *Correspondance générale*. Fit-elle réellement partie du « complot » des philosophes contre Rousseau, comme celui-ci le crut ?

(346) Il s'agit évidemment de Dastier et de son compagnon. Ainsi que l'a noté Courtois (p. 171, note 4), la mémoire de Rousseau est ici prise en défaut. La dernière visite de Dastier ne remontait pas à « trois ans » mais à deux seulement (juillet 1763). Une autre erreur se trouve dans la lettre adressée par Daniel Roguin à Rousseau, d'Yverdon, le 13 juillet 1765 (*Corr. gén.*, XIV, lettre n° 2689, p. 35), et où Roguin écrit : « Vous devés être quitte de la visite de Mr de la Tour du Pin », confondu sans doute avec son compagnon de voyage de 1763. Cette confusion était d'autant plus permise que jamais peut-être Rousseau n'avait été autant assiégré par les visiteurs, et il écrivait de Môtiers, le 20 juillet, à d'Ivernois : « J'ai passé huit ou dix jours charmans dans l'Isle de Saint-Pierre ; mais toujours obsédé d'importuns [...]. Je reçois à l'instant vos lettres et envois des 16 et 17. Je suis surchargé, accablé, écrasé de visites, de lettres, et d'affaires, malade par dessus le marché... (*Corr. gén.*, XIV, n° 2695, p. 45 »).

LETTRE N° 27

Dastier à Rousseau (Carpentras, 23 août 1765) (347).

(Seizième lettre de Dastier)

A Carpentras, le 23^e août 1765.

Je vais, monsieur, vous rendre compte de tout ce qu'il m'a paru que vous vouliez savoir ensuite de la proposition que je vous ai faite (348). La maison en question est propre, commode et en bon état. Il faut, pour entrer, monter quelques marches ; il y a un petit vestibule, à droite (,) et à gauche une petite chambre, dans le fond un salon avec une porte qui donne sur un parterre, avec une chambre d'une grande honnête de chaque côté ; un petit cabinet et une décharge pour chacune, et les petites chambres qui donnent sur le vestibule peuvent servir d'arrière-chambre aux deux autres. La maison a neuf toises de longueur et sept de profondeur. Vous voyez qu'elle n'est pas bien grande. Il y a moitié sous terre une belle cuisine, une petite salle à manger, des offices et une cave. Il y a les meubles qui peuvent vous être nécessaires, comme deux lits en bon état qui sont à Vienne (349) à cause de rats qui ne manquent pas de fréquenter les maisons inhabitées. Le prix du bois n'est pas fixé : il passe la de petits charriots/qui coutent six, sept, ou huit francs selon le temps et la quantité de bois qu'il [sic] portent.

Le charbon coute de 30 à 35 sols le quintal.

Le bœuf, veau et mouton 3 sols 6 d. la livre.

Le beurre qu'on ne peut avoir qu'une fois la semaine, le vendredi, 10 sols la livre, le fromage depuis cinq jusqu'à huit sols. Les recuites, lait et crème, on n'en vend point au marché, mais plusieurs particuliers ayant des vaches, il est aisé ce me semble de s'arranger pour s'en procurer. Les œufs qu'on achete dans toutes les saisons reviennent, à prendre la moyenne proportionnelle, à trois sols six deniers la douzaine.

La volaille, pigeons et gibier, il faut se pourvoir à Vienne éloigné d'une lieue et demi [sic], ou cela n'est point cher, on m'a dit à l'auberge que les pigeons patus coutoient vingt cinq sols la paire, mais les aubergistes ne disent pas la vérité sur ces choses là.

(347) Autographe à la Bibliothèque de Neuchâtel, *ut supra*. Lettre signalée par M. Bernard Gagnebin, dans *Annales de la Société J.-J. R.*, tome 34 (1956-1958), 1959, p. 23, note 1.

(348) Comme nous le verrons dans la lettre suivante (n° 28), cette « proposition » faite de vive voix par Dastier à Rousseau, lors de leurs derniers entretiens de Môtiers (15-30 juillet 1765), avait été transmise de la part des La Tour du Pin, à qui appartenait cette maison des bords du Rhône : ils auraient eu de la sorte, Dastier et eux, le philosophe pour ainsi dire à leur disposition. Rousseau avait dû faire savoir à Dastier-Cromessière pourquoi il avait décliné la proposition analogue récemment faite par son cousin Dastier de Montfaucon de le loger sur sa terre du Languedoc. Peut-être notre Genevois redoutait-il plus le Parlement de Languedoc, désirant aussi rester davantage à proximité des frontières...

(349) Vienne, sous-préfecture de l'Isère, en amont et aussi sur la rive gauche du Rhône, était distante d'environ six kilomètres de la maison, à s'en tenir à l'évaluation de Dastier, dont nous avons appris à nous méfier. Même à petits pas, deux heures et demie de marche en terrain peu facile devraient couvrir une distance sensiblement plus longue, de sept à huit kilomètres au moins.

Le bon vin du pays, mais commun, coute, dans les années les plus cheres, trois sols la bouteille. On a du vin de reputation à cinq, six ou huit sols au plus.

Le pain coute ordinairement six liards la livre. Le froment suit la proportion du pain et n'y est point cher communément. Le gros poisson coute jusqu'a dix sols, et le petit trois sols./Les légumes y sont a grand marché (350). Je n'ay pu avoir le detail de cette partie, mais on m'a assuré que cela ne manquait pas, et que pour quatre anciens sols il y en avoit tant qu'on pouvoit manger dans la semaine. J'ai appris les plus chers prix sur toutes choses et je suis persuadé que, tout compensé, on peut vivre la a bon compte. On se pourvoit de tout ce dessus a un petit village ou j'ay été en un quart d'heure en partant de la dite maison. Ce village est sur le bord du rhone (351) avec un bac qui debarque à Condrieu (352) petite ville vis a vis.

La poste la plus volsine est Condrieu, mais j'aimerois mieux choisir Vienne pour cela. J'ay mis a pied deux heures et demi en suivant le rhone de Vienne a cette maison et j'ay été fort lentement parce qu'il faisoit chaud. On y compte une lieüe et demi. Les voitures d'aucune espèce ne peuvent aller par ce chemin.

Le granger, qui a une porte de communication dans la cour de la maison des maitres, est un maitre charpentier et masson, agé d'environ soixante ans, il est né la ainsi que sa femme, ils ont six enfants, depuis quinze jusqu'a vingt cinq ans, fort serviables, et, croyant que la maison estoit pour moy, ils m'ont offert leurs services pour toutes sortes de commission [sic]. Ils en faisoient pour celui qui a habité la maison pendant trois ans et qui y mourut bien seul, quoiqu'avec des secours, en deux jours. L'air y est très sain. La maison est chaude l'hiver, fraîche l'été, au rapport du granger. Il y a un puis [sic] dans la maison, et une excellente fontaine a un petit demi-quart de lieüe. Il y a un four pour de petits patés dans la cuisine et un dans la maison du granger ou il cuit toutes les semaines. Il y a un barbier au petit village ou j'ay été dans un quart d'heure, et des boutiques pour des petites provisions. Le boucher et le boullanger porteroient dans la maison les fournitures qui

(350) A bon marché, ou en abondance.

(351) Ce village situé à 1 km de la maison décrite par Dastier ne peut être que Les Roches-de-Condrieu (arr. et canton Sud de Vienne, Isère), sur la rive gauche, en face de Condrieu situé sur la rive droite du Rhône. A 1 km à l'Est des Roches se trouve Saint-Prim (arr. de Vienne, canton de Roussillon), et un peu plus au nord, le hameau de Chanet. C'est dans ce hameau qu'il faudrait chercher sans doute la maison des La Tour du Pin, plutôt qu'à Saint-Prim (ou à Saint-Clair, à 1 km plus bas, canton de Roussillon), à 12 (et 13) km de Vienne, par la route actuelle. Plus près de Vienne encore que Chanet, on pourrait penser à Vaugris (commune de Reventin-Vaugris, arr. et canton Sud de Vienne), mais plus d'un quart d'heure de marche devait séparer ce hameau des Roches-de-Condrieu !

(352) Condrieu, à 11 km en aval de Vienne, sur la rive droite du fleuve, n'appartient pas au département de l'Isère, mais à celui du Rhône. Cet actuel chef-lieu de canton de l'arr. de Lyon, au pied de contreforts du Pilat, était au milieu d'une région riche en vignobles, mûriers et cultures de toutes sortes. Voir *supra* note 61. Rousseau y passa le 14 août 1789 pour faire l'ascension du Pilat (*supra* note 65).

les concernent. Ils le faisoient ainsi à celui qui l'a habitée et font de même pour un gentilhomme qui habite la maison ou est la fontaine ci dessus. Ce voisin ne seroit pas à charge, il a 65 ans et n'est point marié (353).

Les femmes du granger feroient la lessive, blanchiroient. Il est très aisé de s'en procurer d'autres.

Quand vous aurez communiqué ces renseignements, qui sont, je crois, tous ceux que vous m'avez demandés, à M^{lle} Le Vasseur (354), vous prendrés vos mesures du côté du ministre (355) et du parlement de Grenoble (356) pour votre tranquillité dans ce séjour, s'il vous convient, comme je le désire, ainsi que les maîtres de cette maison. M^r de La Tour du Pin doit venir en province (357), à ce qu'il m'a mandé, dans le mois prochain. Vous aurés la bonté de me donner avis de la résolution que vous aurés prise quand vous aurés tout arrangé pour cela, afin que je puisse faire faire au couvert et aux vitres les réparations, indispensables de temps en temps à des choses si exposées et si fragiles, et mettre s'il y a lieu tout bien en état, et y faire rapporter les meubles qu'on en a oté, et qui sont à Vienne.

Si vous êtes toujours dans le dessein de vous defaire de vos livres (358), vous travaillerez à votre loisir, et à l'état nécessaire pour cela, et nous verrons avec M^r de Rome (358 bis) de vous en faire tirer parti en les divisant. L'un, comme vous sçavés s'accommode des ouvrages de l'un, et l'autre de

(353) Point très important pour ce célibataire endurci que s'est toujours flatté d'être Dastier !

(354) C'est le seul endroit de la correspondance de Dastier où il soit question de la compagnie de Rousseau qui, peut-être, avait fait quelques frais à Dastier lors de son récent séjour. Sur Thérèse Levasseur, voir la note du t. I des *Œuvres complètes* (Bibl. de la Pléiade), p. 1406 (note 2 de la p. 330) et, tout récemment, Charly Guyot, *Plaidoyer pour Thérèse Levasseur*, Neuchâtel, 1962.

(355) Sans doute Choiseul. Voir *supra* note 84.

(356) Dans le ressort duquel se trouvait l'asile proposé. C'est du reste dans celui du Parlement de Grenoble que Rousseau viendra se fixer de juillet 1768 à avril 1770.

(357) Les La Tour du Pin avaient sans doute aussi hôtel à Paris. Le comte avait écrit à Dastier qu'il retournerait en septembre dans le Midi.

(358) Dans leurs entretiens du mois précédent, Rousseau avait laissé entendre à Dastier qu'il se débarrasserait volontiers de ses livres, mais la perspective de les trier et de solliciter les acheteurs éventuels l'effrayait à l'avance, dans l'état de fatigue où il se trouvait. Dastier semble avoir sauté sur cette occasion de se mettre encore à la disposition de l'écrivain. Lui et son dernier compagnon de voyage, M. de Rome, avaient-ils l'intention d'acquérir tout ou partie, pour eux-mêmes, de la bibliothèque de leur grand homme ? C'est, comme l'on sait, en Angleterre, en mars 1767, que Rousseau parviendra à vendre sa bibliothèque de quelque mille volumes au bibliophile historien Louis Dutens, moyennant une rente viagère annuelle de dix livres sterling (Courtois, *op. cit.*, p. 191).

(358 bis) Voir *supra* notes 109, 314 et 326.

l'autre. Nous sommes arrivés icy le quatorze d'aoust (359). Nous avons fait notre voyage fort heureusement ; je ne retournai pas chés vous le jour de notre départ pour ne pas vous donner la peine de sortir. On ne peut être plus sensibles que nous l'avons été a toutes vos complaisances. Je garderal mon compagnon jusqu'au quinze d'octobre. Vous devés etre bien persuadé, Monsieur, qu'il m'est impossible de rien ajouter aux sentimens de reconnoissance et d'attachement que je vous ai voüés pour la vie. Je vous salue et vous embrasse, Monsieur, bien affectueusement. *Dastier.*

[*D'une autre main :*] Dastier 23^e août 1765.

[*L'adresse manque.*]

LETTRE N° 23

Dastier à Rousseau (Carpentras, 16 septembre 1766) (360).

(Dix-septième lettre de Dastier)

A Carpentras, le 16^e septembre 1766.

N'ayant point reçu de vos nouvelles, monsieur, depuis votre arrivée en Angleterre (361), l'attachement sincere que je vous ai voüé m'a fait recourir ou j'ay pu pour en avoir. J'ay appris avec regret que vous n'étiés

(359) Dastier et de Rome avaient dû, comme à l'aller, mettre quinze jours (30 juillet - 14 août), à cheval et par petites étapes, pour effectuer leur retour de Môtiers à Carpentras. Rousseau, à en croire son correspondant, s'était montré particulièrement aimable pour eux, sans les assimiler à la foule des fâcheux qui l'avaient accablé en cette fin de juillet 1765. Je n'ai trouvé aucune indication précise concernant ce « M. de Rome », cet « ancien ami » de Dastier, attendu par lui au début de mai, arrivé malade à la fin du mois, à Carpentras, et devant rester avec lui jusqu'au 15 octobre 1765 (voir *supra* note 109). La *Gazette de France* cite deux fois un sieur de Romme, officier. Le même (?) aurait fait partie d'une députation des Etats du Languedoc reçue à trois reprises par le roi, de 1777 à 1781. Mon hypothèse de son identification avec A.-M. Romé, marquis de Nantouillet, doit être abandonnée, celui-ci ayant été tué le 1^{er} sept. 1759. (Voir le *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France*, par le marquis de Granges de Surgètes, t. iv, 1906, col. 79.)

(360) Autographe à la Biblioth. de Neuchâtel, *ut supra*. Signalée comme la dernière des dix-huit lettres de Dastier à Rousseau par B. Gagnebin, *Annales de la Soc. J.-J. R.*, t. 34, p. 22, note 2, et p. 23, note 1.

(361) Rousseau n'avait donc pas répondu à la lettre de Dastier du 23 août 1765, ni aux offres qu'elle contenait. C'est tout de suite après l'avoir reçue, en effet, que la crise finale éclatait pour l'exil de Môtiers, et, dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, des pierres furent lancées contre sa fenêtre (Courtois, p. 173). N'ayant dès lors plus qu'une idée : fuir ce lieu inhospitalier, Rousseau, après maintes hésitations sur la direction à prendre, quittait, le 29 octobre suivant, Bienne, avec l'intention de se rendre à Berlin. Mais, une fois à Strasbourg, il décida irrévocablement, le 30 novembre, de gagner l'Angleterre. Pendant un séjour triomphal à Paris, il reçut, entre autres visites, celle de M^{me} de La Tour du Pin-Montauban, un des derniers jours de décembre (Courtois, p. 181). Il s'embarqua avec Hume à Calais, et, le 11 janvier 1766, les voyageurs abordèrent à Douvres. Lorsque Dastier lui écrivit cette lettre, le 16 septembre 1766, Rousseau était effectivement à Wootton-Hall, château de Richard Davenport, dans le Staffordshire, depuis le 22 mars (Courtois, p. 185). Il devait y rester jusqu'au 1^{er} mai 1767 (*id.*, p. 192).

pas fort satisfait du séjour de ce pays la (362). Il m'a été dit aussi qu'il n'avait tenu qu'à vous de rester en France ; si ces deux faits sont vrais et qu'en conséquence vous pensiez à repasser la mer, la maison auprès de Vienne dont je vous ai envoyé dans son temps le détail est toujours à votre service et Mad^e la comtesse de la tour du pin n'en disposera qu'à votre refus absolu ; elle vous auroit écrit la dessus si elle n'eût présumé que vous me diriez plus librement et plus familièrement vos intentions à moy qu'à elle a qui j'ay fait part de ce que j'ay pu recueillir sur votre compte (363). Elle seroit enchantée si vous pouviez vous déterminer à accepter cette retraite qui, selon moy, vous conviendrait parfaitement. J'ay lieu de croire que vous connoissés la netteté de mes sentimens pour vous ; les exposés qui ont donné lieu à ma proposition sont ils faux, regardés la comme non avenue ; sont ils vrais, consultés vous et mandés moy la dessus ce qu'il vous plaira. Vous devés être persuadé que nous [ne] desirons que votre bien être et votre tranquillité en quelqu'endroit que vous soyés. Si vous êtes content, je suis comblé de joye ; je ne vous cache pas que l'extreme interest que je prends à votre personne me feroit desirer d'être à portée de sçavoir plus aisément votre état, c'est un sentiment qui ne doit pas vous déplaire, il n'est pas question d'y (a) avoir égard.

Je vous salue, monsieur, et vous assure du plus parfait attachement.

Dastier.

J'envois [sic] à la d^e dame cette lettre afin qu'elle ajoute l'endroit ou il faut l'adresser pour qu'elle vous parvienne. (364)

[D'une autre main :] M. Dastier 16 7bre 66.

[Adresse :] A Monsieur/Monsieur Rousseau/Wootton noar [sic : near] Ashbourne/al [biffé : M^r Colombier M^r] a Derbyshire/[biffé : Bishopgate rell old Brand Street]/London. (365)

(362) Par ses hautes relations parisiennes, Dastier semble avoir été particulièrement bien renseigné, quoiqu'il reste très discret sur ses sources — d'où peut-être les soupçons ultérieurs de Rousseau ! Depuis le 14 juillet 1766 seulement (Courtois, p. 187), la mésentente de Rousseau avec Hume était commentée à Paris, et, depuis le 27 septembre, les deux philosophes avaient voulu rendre le public juge de leur querelle. Sur son développement, voir l'admirable récit d'Henri Guillemin, *Les Philosophes contre Jean-Jacques* : « cette affaire infernale », *l'Affaire J.-J. Rousseau-Hume, 1766*, Paris, Plon, 1942.

(363) Dastier se flatte d'avoir pu fournir aliment à la curiosité de sa jeune amie et de lui servir de porte-parole, la comtesse de La Tour du Pin craignant, selon lui, de gêner Rousseau en lui écrivant directement. Mais n'avait-elle pas eu la hardiesse de l'aborder elle-même à Paris en décembre 1765 ?

(364) C'est donc que M^{me} de La Tour du Pin était mieux renseignée que Dastier, croyait-elle, sur la véritable résidence de Rousseau en Angleterre.

(365) On a omis de biffer le mot « London ». L'adresse était d'abord libellée (partie biffée) au nom de M. Colombies (écrit « Colombier »), à Londres, habitant « Bishopgate, rell [pour roll ?] old Brand Street ». L'écriture permet mal de distinguer si c'est la même personne qui, mieux informée, a biffé cette première adresse, pour lui substituer la véritable, étant excusable de confondre le Staffordshire avec le Derbyshire voisin, ou bien si c'est Colombies qui aurait fait lui-même la rectification ? Toujours est-il que la lettre de Dastier finit par arriver à son destinataire, puisqu'elle fait partie du lot remis par Rousseau à Du Peyrou. L'informateur de M^{me} de La Tour du Pin était-il ce même Du Peyrou ? C'est, en effet, à Du Peyrou qu'écrivant de Wootton, les 2 et 4 avril 1767 (*Corr. gén.*, XVII, p. 14-16), Rousseau reproche d'avoir adressé à Londres, chez le sieur Colombies précisément, l'hôte et le patron de son cousin Jean Rousseau (1724-1795), une lettre qui a été certainement ouverte : « M. Colombies de Londres a pour commis un mien cousin, l'ame damnée du bon David [Hume], et alerte pour intercepter et ouvrir tout ce qui m'est adressé du continent, presque sans exception ». Et Rousseau d'ajouter que c'est entre Londres et Wootton que son courrier est systématiquement ouvert !

LETTRE N° 28 bis

Rousseau à Madame de La Tour du Pin (Bourgoin, 28 octobre 1768) (366).

[Adresse :] A Madame/ Madame la comtesse de la Tour du Pin La Faye (367)/A Auste par Le Pont de Beauvoisin (368)/ et si elle est déjà partie, pour lui être envoyée au château d'Allan par Montélimart.

A Bourgoin le 28 8bre 1768.

J'ai, Madame, à me plaindre en tout de ma mauvaise fortune qui dirige le bien même qui m'arrive de façon que je n'en puis profiter. C'est ainsi qu'à votre passage ici (370), j'ai perdu par les circonstances les momens que vous vouliez bien m'accorder et dont assurément je sentais bien tout le prix. C'est encore ainsi qu'ayant égaré le billet que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire et que je n'ai retrouvé que tout à l'heure (371), j'ai peut-être aussi perdu l'occasion d'y répondre faute de me rappeler l'adresse qu'il contenoit. Quant à la préférence que vous donnez, Madame, aux négociations de M. Dastier sur les vôtres, c'est un reproche auquel je serois moins sensible s'il étoit plus mérité. Il est certain que j'ai la plus grande confiance en M. Dastier, mais il l'est aussi que je n'ai pas besoin de lui ni de personne pour sentir comme je le dois vos bontés, Madame, et celle[s] de Monsieur de la Tour du Pin dans l'hospit-

(366) Éditée par M. Bernard Gagnebin, dans [Onze nouvelles] *Lettres inédites et testament de Rousseau, publiés par Bernard Gagnebin et Claire Rossetet*, dans *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau* (Genève), t. 34 (1956-1958), 1959, p. 21-23. Cette lettre, acquise en 1956 seulement par la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, a été placée dans le fonds des manuscrits Rousseau et classée sous le n° nouv. acq. 1000, fol. 30-31.

(367) M^{me} de La Tour du Pin était née La Faye. Fille de Jean-François Lériget de La Faye, seigneur de Condé, etc., « elle avait, en 1763, entre 20 et 22 ans », selon M. Gagnebin. (Voir *supra* notes 111 et 112.)

(368) L'adresse mise par Rousseau nous fait présumer que le ménage noble, ami de Dastier, avait, outre une résidence à La Tour-du-Pin même (chef-lieu d'arrondissement de l'Isère), une autre à 14 km de là, Aoste se trouvant dans l'actuel arrondissement de La Tour-du-Pin et dans le canton du Pont-de-Beauvoisin, cette dernière localité située à cheval sur le Guiers, partie en Isère (rive gauche) et en Savoie (rive droite). Aoste ou Aoste est à 33 km. de Bourgoin, et c'est par inadvertance que M. Gagnebin (*Annales de J.-J. R.*, t. 34, p. 22, note 1) attribue ce chiffre à la distance séparant Bourgoin du château d'Allan, beaucoup plus éloigné. Ce château, actuellement dans le canton de Montélimar (Drôme), dépendant du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, était « terre adjacente » de Provence, et, comme tel, du ressort du Parlement et de l'Intendance d'Aix. La jeune comtesse de La Tour du Pin, née Lériget de La Faye, en fut la dernière héritière (J. Brun-Durand, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, 1891, p. 5-6). Voir *supra* note 111.

(370) Preuve d'une visite récente à Bourgoin tentée par la comtesse de La Tour du Pin. Rousseau était-il absent ce jour-là, ou avait-il été contraint de la recevoir précipitamment ?

(371) A quand remontait ce billet de M^{me} de La Tour du Pin ? Il était sans doute postérieur à sa visite, et elle y exprimait le désir qu'elle avait que Rousseau pût répondre franchement aux propositions réitérées faites par l'intermédiaire de Dastier. Déjà, dans sa lettre du 16 septembre 1766 (Lettre n° 28), on se souvient que le Carpentrasien se faisait l'interprète de la comtesse, à l'instigation de celle-ci, et parce qu'elle présumait que Rousseau pourrait faire connaître « plus librement et plus familièrement » ses intentions à Dastier qu'à elle-même. La tournure fort galante et polie de la réponse de « Renou » ne pouvait lui donner le change sur son caractère évasif et prudemment dilatoire, et il est probable qu'après octobre 1769 les relations se refroidirent entre Rousseau et les La Tour du Pin à la suite de ce refus déguisé.

talité généreuse que vous voulez bien m'offrir. J'ignore encore si j'aurai le bonheur d'en profiter. Mais je sais au moins, et je vous supplie de le croire, que j'en ai toute la reconnaissance qu'elle mérite et qui ne s'effacera point dans mon cœur. Daignez, Madame, en agréer l'assurance avec celle de mon respect.

Renou.

[LETTRE N° 29]

Dastier à Rousseau (Carpentras ?), fin août-sept. 1769) (372).

[LETTRE N° 30]

Rousseau à Dastier (Monquin, 6 octobre 1769) (373).

LETTRE N° 30 bis (extrait)

Rousseau à Madame Boy de La Tour, à Lyon (Monquin, 6 octobre 1769) (374).

A Monquin, le 6 8bre 1769.

[...] Voici, chère amie, une lettre pour M. Dastier que je vous prie de vouloir bien faire affranchir à son exemple et que je suis obligé de vous adresser pour cela parce que j'ai remarqué qu'on n'a aucun égard aux affranchissements que je fais faire à Bourgoin. Il a eu la bonté de me faire une petite fourniture de café pour laquelle, suivant son compte, je ne lui dois que douze francs (375). Or comment lui faire tenir ces douze francs à Carpentras ? Voilà mon embarras. S'il y avoit moyen de faire ce petit paiement par quelqu'un des Correspondans de vos Messieurs (376), je leur en serois extrêmement obligé et je marque à M. Dastier que je vous en prie. L'embarras que son affranchissement de lettre me force à vous donner vous dit assez ce que je pense du votre : ainsi je ne vous en parlerai pas. De grace, chère amie, tolérez l'importunité de ces commissions avec autant d'indulgence que vous mettez d'exactitude à les faire, c'est tout dire. Une des plus grandes rigueurs de ma destinée et de celles que je sens le plus est d'être toujours à charge à mes amis, et de leur être toujours inutile [...].

(372) La lettre n° 30 bis nous fait supposer qu'au moins une lettre de Dastier à Rousseau, depuis l'installation de « Renou » dans la région du Sud-Est en juillet 1768, s'est perdue : celle qu'il dut lui écrire pour l'aviser du nouvel envoi de café. Grâce à ce messenger odorant, Dastier espérait-il retrouver l'heureuse intimité de Môtiers ? Son habitude d'affranchir à l'avance ses lettres (contrairement à l'usage courant à l'époque), pour éviter les frais de poste à son correspondant, — preuve de délicatesse —, semble avoir eu plutôt le don d'irriter le susceptible « Renou », excédé par tous ces comptes d'apothicaire et tenant farouchement à son indépendance financière, condition de son indépendance tout court.

(373) C'est la lettre perdue (à retrouver) que Rousseau charge M^{me} Boy de La Tour de réexpédier à Dastier, de Lyon, en prenant sur son propre compte en banque de quoi l'affranchir. Cette épître avait-elle d'autre but que de remercier le Carpentrassien pour son dernier envoi de café et de l'informer des dispositions que Rousseau prenait pour honorer sa dette ? Y était-il encore question du refuge des bords du Rhône ? C'est la dernière lettre en tout cas dont la *Correspondance générale* de Rousseau porte trace, si elle ne clot pas ses rapports avec son ancien ami carpentrassien. L'embarras qu'éprouve le Genevois pour régler sa dette prouverait à lui seul, s'il en était besoin, que Jean-Jacques n'avait plus alors — s'il l'avait jamais eue ? — l'intention de se rendre à Carpentras.

(374) *Corr. gén.*, XIX (1933), Lettre n° 3849, p. 164-166.

(375) Cette somme représentait la valeur de huit livres de café, si les prix n'avaient pas changé depuis 1763.

(376) C'est-à-dire des fils de M^{me} Boy de La Tour, dans la banque desquels on sait déjà que Rousseau avait un compte (*supra* notes 131 et 149).

[LETTRES N^{os} 31 et ss. (?)] (377)

(entre la mi-octobre 1769 et le départ de Rousseau pour Lyon à la mi-avril 1770 et son arrivée à Paris à la mi-juillet de la même année.)

B) DOSSIER MILITAIRE DE HYACINTHE-ANTOINE
DASTIER-CROMESSIERE

Le dossier militaire de Hyacinthe-Antoine d'Astier, d'après les photocopies qui m'en ont été adressées par le Service Historique de l'Etat-Major de l'Armée (Château de Vincennes, Fonds du Trésor Royal, dossier n^o 6184) comporte les pièces suivantes : 1^o sa lettre du 27 mai 1779 [au Ministre de la Guerre ?] accompagnant sa demande de rappel de pension depuis le 1^{er} décembre 1777 ; 2^o sa requête proprement dite ; 3^o son « extrait baptistaire », visé à Avignon par le Commissaire principal des Guerres Roussière ; 4^o l'original du Brevet de pension accordé le 1^{er} décembre 1779, sur le Trésor royal, par le Département de la Guerre. N.B. : La lettre du 15 février 1757 par laquelle le Marquis de Paulmy, alors Ministre de la Guerre, lui avait annoncé l'obtention de sa pension manque au dossier.

1^o LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT.

Monseigneur, d'après l'instruction que le gouvernement a daigné faire parvenir à ceux qui ont obtenu des grâces du Roi, j'ay l'honneur de vous adresser mon extrait baptistaire dûment legalisé et visé par le commissaire des guerres chargé des affaires de Sa Majesté à Avignon et Comtat Venaissin. Mon titre pour une pension de retraite de 400 ll qui m'a été accordée en 1756 consista en une Lettre de M. le Marquis de Paulmy (378) datée du 15 février 1757 adressée à Minorque d'où j'étois parti à la fin du mois d'octobre (379). Cette Lettre est jointe au présent paquet et rapellée dans mon certificat de la vérité de mon exposé.

Je suis [avec] un tres profond Respect, Monseigneur, votre tres humble et tres obelissant serviteur. *Dastier*, cy devant Cap^e au Reg^t Royal Comtois.

Carpentras, le 27^e mai 1779.

2^o TEXTE DE SA REQUÊTE DE RAPPEL DE PENSION.

Le sieur hyacinthe antoine Dastier né le 13 juillet 1715 à Malaucene et baptisé le meme jour dans la paroisse de saint michel de la dite ville de Malaucene du diocese de Vaison dans le comtat venaissin, Retiré capitaine du Regiment Royal Comtois, et a présent demeurant à Carpentras, Declare avoir obtenu du Roi [en marge : le 22 ou 26 Xbre 1756

(377) S'il y a encore eu échange de lettres dans les derniers six mois de l'ultime séjour de Rousseau en Dauphiné, comme le laisserait supposer le passage des *Confessions* où Rousseau avoue que « cette connaissance [de Dastier] dure encore », aucun indice précis ne nous en est parvenu.

(378) Voir *supra* notes 47, 118 et 294.

(379) 1756 ou 1757 ? Voir *supra* notes 46 et 47 bis.

dans le département de la guerre] une pension de Retraite de quatre cent livres sur le Trésor Royal de l'écheance du mois de decembre, dont il lui reste dû deux années et... jours [sic] (380) révolus le 1^{er} janvier 1779, et qui lui a été accordée en consideration de ses services et des infirmités qui l'ont empeche de les continuer. Il observe que sa pension est aujourd'hui de quatre cent soixante et douze livres, les 72 il étant pour tenir lieu de trois pensions qui ne lui ont point été payées et qui ont formé la dite augmentation dont le montant sur le pied de quatre cent soixante et douze livres lui est dû pour les dites deux années et jours révolus au dⁱ jour 1^{er} janvier 1779. — Total de la pension de retraite dont jouit le sieur hyacinthe antoine dastier 472 ll. Cy joint est la lettre de M. De paulmy qui m'annonce ma pension de Retraite ; et mon extrait Baptistaire certifié veritable. A Carpentras le 27^e may 1779. hyacinthe antoine *Dastier*. [D'une autre écriture :] cid^s cap^e aud^s R^{al} Comtols.

Du 25.Xbre 1756. P^{oa} de retraite T^r r^{al} 400.

Interets en 1200 72.

472.

payée jusqu'au 1^{er} Xbre 1777.

[En marge, d'une autre main :] 418. 18

34. 18. 2

453 16. 2

3° EXTRAIT LÉGALISÉ DU « BAPTISTAIRE ».

Nous avons donné *supra* note 43 le texte de l'acte de baptême.

4° BREVET DE PENSION.

Les blancs du formulaire imprimé au nom du « Département de la Guerre » ont été remplis à la main d'une écriture cursive indiquant que la pension annuelle de 472 livres « y compris 72 d'intérêts d'augmentation » a subi une retenue la réduisant désormais à la somme nette de 418 l. 18 par an, ce qui portait à 453 l. 16 s. 2 d. ce qui revenait au dit sieur d'Astier depuis le 1^{er} décembre 1777 (date du dernier paiement) jusqu'au 1^{er} janvier 1779.

La formule finale portant la date du 1^{er} décembre 1779 indique que cette somme restant due lui est payée conformément à l'article 4 de la Déclaration royale du 7 janvier 1779. En vertu de cette même Déclaration et de ses Lettres patentes du 8 novembre 1778, le roi lui confirme la jouissance, « à titre de pension sur son Trésor royal », de la somme « montant net annuellement à 418.18 » [l'annuité 1779 devant sans doute lui être versée en janvier 1780 ?].

(380) En réalité, sa pension lui ayant été payée jusqu'au 1^{er} décembre 1777, le retard n'était encore que d'un an et un mois au 1^{er} janvier 1779, comme l'établit le brevet du 1^{er} décembre 1779.

C) RESUME DU DERNIER TESTAMENT
DE HYACINTHE-ANTOINE DASTIER-CROMESSIERE

(27 septembre 1784)

Ce testament de six pages se trouve intercalé entre les ff. 489 et 490 du registre n° 1681 de l'étude de M^e Vincenti, notaire (ancienne étude Louis-Hyacinthe Roberty, année 1784), déposé aux Archives départementales de Vaucluse, au Palais des Papes d'Avignon. L'enveloppe porte le titre : « Testament de moi hyacinthe antoine Dastier », avec cinq cachets à ses armes. La déclaration qui l'accompagne atteste que « haut et puissant seigneur messire Hyacinthe Antoine D'astier, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, citoyen de la ville de Carpentras », a remis son testament cacheté devant témoins, à Avignon, dans une salle basse du couvent du Noviciat des Capucins. Cette « rémission » est signée par cinq capucins, un étudiant et un jardinier habitant Avignon.

La procédure d'ouverture du testament, enregistrée à la date du 13 avril 1786 (registre n° 1683 de la même étude, ff. 259-265), en reproduit le texte. Elle a eu lieu en présence de M. Joseph Péru, peintre, et de M. François Escoraille, bourgeois, habitant Avignon, à la demande et dans la maison de « Louis Reirand, marchand de soye d'Avignon », chez qui « Hyacinthe Antoine d'Astier, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis » est « décédé, le jour d'hier, à 7 h. du matin, parroyse St-Genès, rue du Four de la Terre, près le conduit de Combaud ».

Le sieur Reirand a reçu une lettre, datée du 12 [avril] à 5 h. et demie du soir, du sieur d'Hugues résidant à Malaucène, neveu d'Astier, le priant de procéder à « l'ouverture du testament nuncupatif implicite dud. feu seigneur d'Astier son oncle et de lui en envoyer un extrait ».

Dans son testament du 27 septembre 1784, Hyacinthe-Antoine Dastier exprime le vœu, s'il meurt à Carpentras, d'être enseveli dans la chapelle Notre-Dame de l'église cathédrale Saint-Siffrein, dans le tombeau des Lopi-Lafare, ses ancêtres (381). Il laisse 150 « livres roi » pour son enterrement, lègue 100 livres à l'hôpital de Carpentras (382), payables dans l'année de son décès, 100 livres à la Maison de Charité de cette même ville, 100 « livres roi » à l'hôpital de Malaucène, et autant à la Maison de Charité de la même ville.

A Louis Reirand, il donne à choisir un meuble ou un bijou de 1.500 livres, en le chargeant de régler ses affaires inscrites sur son « livre courant » (effets exigibles et sommes en dépôt). Il le fait « seul dépositaire de tous ses papiers » (383) et le charge de remettre à chacun de ses héritiers les titres et pièces ayant rapport aux portions et articles à eux assignés.

Il institue ses héritiers universels : Messire Pierre d'Hugues (384), son neveu, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ; et Demoiselle Marie-Angélique-Rose Colombat, épouse de M. Dumal.

(381) Voir *supra* note 50.

(382) Voir *supra* note 48.

(383) Les lettres reçues de Rousseau figuraient-elles dans ces « papiers », et à qui Reirand les remit-il, s'il ne les garda pas pour lui-même ?

(384) Fils de Marie-Angélique d'Astier, la sœur du testateur, et de Joseph-Louis d'Hugues, de Sérignan, Pierre-Joseph d'Hugues avait été reçu « habitant » de Malaucène le 6 avril 1774, et nommé premier consul en 1779 (Saurel, *Hist. de la ville de Malaucène*, II, 215). Voir *supra* notes 41 bis, 114 bis et 303.

Au sieur d'Hugues, il laisse un capital de 15.500 livres portant pension de 620 livres sur la communauté de la ville d'Avignon ; plus, tout son bien-fonds sur le territoire de Malaucène, « avec tous les meubles meublans qui se trouveront dans la maison de campagne que j'ai audit Malaucène, au quartier appelé Cromessiere » (385) plus, un « fond et capital » de 500 livres portant pension de 20 livres dus par Benoit Vincent pour prix d'une écurie ; enfin, un « fond et capital » établi sur l'Hôtel de Ville de Paris, comme part à la succession de son frère (386).

Sur sa part, M. d'Hugues devra payer une pension de 90 livres, en trois termes, à sa sœur ursuline à Valréas (en compensation d'une pension léguée par M^{me} d'Astier de Verdélin dans son dernier testament).

Dans l'année du décès, le sieur d'Hugues devra aussi verser 7.600 livres comptant à sa cohéritière, la Demoiselle Colombat, pour qu'elle puisse payer « mes dettes et acquitter toutes les charges auxquelles je l'ai obligée confidemment » (387).

La Demoiselle Colombat « aura, et à elle appartiendra, tout le restant de mon bien dont je n'ay pas disposé cy devant : la maison que je possède a Carpentras (388) avec tous mes meubles, vaisselle, argenterie (389), linge, garde-robe, contrats de rente, capitaux et arrerages de pensions quelconques, billets, argent comptant et généralement tous les effets de quelque sorte qu'ils soient qui se trouveront m'appartenir en quelque endroit que ce soit au temps de mon décès. J'entends et je veux que la dite d^{lle} Colombat, par l'entière confiance que j'ai en elle, jouisse et dispose librement et à son seul arbitre de la portion de mon heritage désigné cy dessus, à titre de bien paraphernaux et extra-dotaux, et que, dans le cas ou le dit sieur Dumal, son mary, voudroit s'immiscer ou troubler sa dite épouse dans le manielement et libre disposition de mes dits biens, des lors et sur le champ j'ordonne que la dite d^{lle} Colombat, comme seule depositaire de mes intentions et de ma confiance, remette et transporte, à telle ou telles personnes qu'elle jugera à propos de choisir, la portion de mon heritage a elle obvenue, afin que mes intentions et volontés a elle confiées de ma part soient accomplies aussi parfaitement que par elle-même. »

En revanche, la Demoiselle Colombat n'aura plus de prétention à avoir sur une donation de 4.500 livres, ni sur une pension viagère de 200 livres que le testateur lui avait faites « ensuite des intentions et de la volonté de Dame Elisabeth d'Astier, veuve de M. de Verdélin, ma tante », (390) par devant M^e Bastet, notaire ; ni sur une pension viagère de 100 livres que la dite Dame de Verdélin lui avait léguée en survivance de D^{lle} Rose Bordier, sa mère, épouse de M. Colombat [son père] ». Elle sera, en outre, chargée de payer les pensions viagères que la dite Dame d'Astier de Verdélin a léguées à Madame de Sobirats, religieuse au monastère de St-Bernard de Carpentras, à Anne Dupuis et autres.

(385) Voir *supra* notes 27, 32 bis et 41 bis.

(386) Voir *supra* notes 42, 50 et 316.

(387) Voir *supra* note 102.

(388) Non autrement désignée. Voir *supra* notes 15 bis et 53.

(389) Voir *supra* notes 9 à 12 et 53.

(390) Voir *supra* notes 45, 102, 120 et 301.

D) PASSAGES DU LIVRE XII DES « CONFESSIONS »
 OU ROUSSEAU PARLE DE DASTIER ⁽³⁹¹⁾

a) PREMIER PASSAGE (édition Gagnebin, pages 610-613).

[Venant à parler de l'abdication de son droit de bourgeoisie (392) et des remous que cette décision provoqua à Genève, où le procureur Tronchin fit paraître contre lui ses *Lettres écrites de la Campagne* (393), Rousseau continue :]

[...]J'en entrepris la réfutation et j'en parodiai le titre par celui des *Lettres écrites de la Montagne*, que je mis aux miennes. Je fis et j'exécutai cette entreprise si secrètement, que, dans un rendez-vous que j'eus à Thonon (394) avec les chefs des représentants [parti d'opposition au Conseil], pour parler de leurs affaires, et où ils me montrèrent l'esquisse de leur réponse [à Tronchin], je ne leur dis pas un mot de la mienne, qui étoit déjà faite, craignant qu'il ne survint quelque obstacle à l'impression, s'il en parvenoit le moindre vent soit aux magistrats, soit à mes ennemis particuliers. Je n'évitai pourtant pas que cet ouvrage ne fut connu en France avant la publication (395) ; mais on aima mieux le laisser paroître, que de me faire trop comprendre comment on avoit découvert mon secret. Je dirai là-dessus ce que j'ai su, qui se borne à très peu de chose ; je me tairai sur ce que j'ai conjecturé.

J'avois à Motiers presque autant de visites que j'en avois eu à l'Hermitage et à Montmorenci, mais elles étoient la pluspart d'une espèce fort différente. Ceux qui m'étoient venu voir jusqu'alors étoient des gens qui, ayant avec moi des rapports de talens, de goûts, de maximes les alléguant pour cause de leurs visites et me mettoient d'abord sur des matières dont je pouvois m'entretenir avec eux. A Motier, ce n'étoit plus cela, surtout du côté de France. C'étoient des officiers ou d'autres gens qui n'avoient aucun goût pour la littérature, qui même, pour la pluspart, n'avoient jamais lu mes écrits, et qui ne laissoient pas, à ce qu'ils disoient, d'avoir fait trente, quarante, soixante, cent lieues pour venir me voir et admirer l'homme illustre, célèbre, très célèbre, le grand homme, etc. Car dès lors on n'a cessé de me jeter grossièrement à la face les plus impudentes flagorneries, dont l'estime de ceux qui m'abordaient m'avoit garanti jusqu'alors.

[Rousseau cite alors la visite de M. de Feins, écuyer de la Reine et capitaine dans son Régiment :]

... J'eus avant et après M. de Feins une autre visite bien plus extraordinaire. Deux hommes arrivent à pied conduisant chacun un mulet chargé de son petit bagage, logent à l'auberge, pansent leurs mulets eux-mêmes,

(391) Voir le commentaire détaillé de ces passages p. 19 à 29, et dans les notes de la correspondance ci-dessus reproduite.

(392) C'est le 12 mai 1763 que Rousseau écrivit au Petit-Conseil de Genève pour renoncer à son droit de bourgeoisie (Courtols, *op. cit.*, p. 144).

(393) Du 27 septembre au 30 octobre 1763. *La première rédaction des « Lettres écrites de la Montagne »* a été publiée par John S. Spink, dans les *Annales de J.-J. Rousseau*, XX (1931) et XXI (1932).

(394) Cette entrevue de Thonon dura du 5 au 14 août 1764 (Courtols, *op. cit.*, p. 153).

(395) Voir *supra* note 287.

et demandent à me venir voir. A l'équipage de ces muletiers, on les prit pour des contrebandiers, et la nouvelle courut aussitôt que des contrebandiers venoient me rendre visite. Leur seule façon de m'aborder m'apprit que c'étoit des gens d'une autre étoffe ; mais sans être des contrebandiers, ce pouvoient être des aventuriers, et ce doute me tint quelque temps en garde. Ils ne tarderent pas à me tranquilliser. L'un étoit M. de Montauban, appelé le Comte de la Tour-Dupin, gentilhomme du Dauphiné ; l'autre étoit M. Dastier, de Carpentras, ancien militaire, qui avoit mis sa croix de St-Louis dans sa poche, ne pouvant pas l'étaler (*Le manuscrit de Paris porte* : ne voulant pas l'étaler à la queue de son mulet !).

Ces Messieurs, tous deux très aimables, avoient tous deux beaucoup d'esprit ; leur conversation étoit agreable et interessante ; leur manière de voyager, si bien dans mon gout, et si peu dans celui des Gentilshommes français, me donna pour eux une sorte d'attachement que leur commerce ne pouvoit qu'affermir. Cette connoissance même ne finit pas là, puisqu'elle dure encore et qu'ils me sont revenus voir diverses fois non plus à pied cependant, cela étoit bon pour le début ; mais plus j'ai vu ces Messieurs moins j'ai trouvé de rapports entre leurs goûts et les miens, moins j'ai senti que leurs maximes fussent les miennes, que mes écrits leur fussent familiers, qu'il y eut aucune véritable sympathie entre eux et moi. Que me vouloient-ils donc ? Pourquoi me venir voir dans cet équipage ? Pourquoi rester plusieurs jours ? Pourquoi revenir plusieurs fois ? Pourquoi désirer si fort de m'avoir pour Hôte ? Je ne m'avisai pas alors de me faire ces questions. Je me les suis faites quelquefois depuis ce tems-là.

Touché de leurs avances mon cœur se livroit sans raisonner, surtout à M. Dastier, dont l'air plus ouvert me plaisoit davantage. Je demeurai même en correspondance avec lui, et quand je voulus faire imprimer les *Lettres de la Montagne*, je songeai à m'adresser à lui pour donner le change à ceux qui attendoient mon paquet sur la route de Hollande. Il m'avoit parlé beaucoup, et peut-être à dessein, de la liberté de la presse à Avignon ; il m'avoit offert ses soins, si j'avois quelque chose à y faire imprimer : je me prévalus de cette offre, et je lui adressai successivement par la poste mes premiers cahiers. Après les avoir gardés assez longtemps, il me les renvoya en me marquant qu'aucun Libraire n'avoit osé s'en charger, et je fus contraint de revenir à Rey, prenant soin de n'envoyer mes cahiers que l'un après l'autre, et de ne lâcher les suivants qu'après avoir eu avis de la reception des premiers. Avant la publication de l'ouvrage, je sus qu'il avoit été vu dans les bureaux des Ministres, et d'Escherny de Neuchâtel me parla d'un livre de *L'Homme de la Montagne*, que d'Holback lui avoit dit être de moi. Je l'assurai, comme il étoit vrai, n'avoir jamais fait de livre qui eut ce titre. Quand les lettres parurent, il étoit furieux, et m'accusa de mensonge, quoique je ne lui eusse dit que la vérité. Voila comment j'eus l'assurance que mon manuscrit étoit connu. Sûr de la fidélité de Rey, je fus forcé de porter ailleurs mes conjectures, et celle à laquelle j'aimai le mieux m'arrêter fut que mes paquets avoient été ouverts à la poste.

b) DEUXIÈME PASSAGE (éditions Gagnebin, pages 648-652)

[Dix-huit pages plus loin, après avoir raconté son séjour à l'île de Saint-Pierre et l'ordre d'expulsion reçu de Berne, Rousseau, revenant en arrière, intercale le récit de l'échec de ses projets concernant la Corse :]

[...] Il est tems de rapporter l'anecdote fatale qui a mis le comble à mes désastres, et qui a entraîné dans ma ruine un peuple infortuné, dont les malsantes vertus promettoient déjà d'égalier un jour celles de Sparte et de Rome.

J'avois parlé des Corses dans le *Contrat social*, comme d'un peuple neuf, le seul de l'Europe qui ne fut pas usé pour la législation, et j'avois marqué la grande espérance qu'on devoit avoir d'un tel peuple, s'il avoit le bonheur de trouver un sage instituteur. Mon ouvrage fut lu par quelques Corses qui furent sensibles à la maniere honorable dont je parlois d'eux, et le cas où ils se trouvoient de travailler à l'établissement de leur République fit penser à leurs chefs de me demander des idées sur cet important ouvrage.

[Puis Rousseau parle de sa correspondance avec Buttafuoco et Paoli et de leur invitation à leur soumettre un projet de constitution.]

[...] Quoique je sentisse une pareille entreprise au-dessus de mes forces, je crus ne pouvoir les refuser, pour concourir à une si grande et belle œuvre, lorsque j'aurois pris toutes les instructions dont j'avois besoin pour cela. Ce fut dans ce sens que je répondis à l'un et à l'autre, et cette correspondance dura jusqu'à mon départ [de Suisse].

Précisément dans le même tems, j'appris que la France envoyoit des troupes en Corse et qu'elle avoit fait un traité avec les Génois. Ce traité, cet envoi de troupes m'inquiétèrent, et sans m'imaginer encore avoir aucun rapport à tout cela, je jugeois impossible et ridicule de travailler à un ouvrage qui demande un aussi profond repos que l'institution d'un peuple, au moment où il alloit peut-être être subjugué. Je ne cachai pas mes inquiétudes à M. Buttafuoco qui me rassura [...] Cependant ne comprenant rien à cet envoi de troupes françaises ; ne pouvant raisonnablement penser qu'elles fussent là pour protéger la liberté des Corses qu'ils étoient très en état de défendre seuls contre les Génois, je ne pouvois me tranquilliser parfaitement ni me mêler tout de bon de la législation proposée, jusqu'à ce que j'eusse des preuves solides que tout cela n'étoit pas un jeu pour me persiffler. J'aurois extrêmement désiré une entrevue avec M. Buttafuoco ; c'étoit le vrai moyen d'en tirer les éclaircissemens dont j'avois besoin. Il me la fit espérer et je l'attendois avec la plus grande impatience. Pour lui, je ne sais s'il en avoit véritablement le projet ; mais quand il l'auroit eu, mes désastres m'auroient empêché d'en profiter.

Plus je méditois sur l'entreprise proposée, plus j'avançois dans l'examen des pièces que j'avois entre les mains, et plus je sentois la nécessité d'étudier de près et le peuple à instituer et le sol qu'il habitoit et tous les rapports par lesquels il lui falloit approprier cette institution. Je comprenois chaque jour davantage qu'il m'étoit impossible d'acquérir de loin toutes les lumières nécessaires pour me guider. Je l'écrivis à Buttafuoco : il le sentit lui-même. Et si je ne formai pas précisément la résolution de passer en Corse, je m'occupai beaucoup des moyens de faire ce voyage. J'en parlai à M. Dastier qui ayant autrefois servi dans cette Ile sous M. de Maillebois devoit la connoître. Il n'épargna rien pour me détourner de ce dessein, et j'avoue que la peinture affreuse qu'il me fit des Corses et de leur pays refroidit beaucoup le désir que j'avois d'aller vivre au milieu d'eux.

Mais quand les persécutions de Motiers me firent songer à quitter la Suisse, ce désir se ranima par l'espoir de trouver enfin chez ces insulaires ce repos qu'on ne vouloit me laisser nulle part. Une chose seulement m'effarouchoit sur ce voyage ; c'étoit l'inaptitude et l'aversion que j'eus toujours pour la vie active à laquelle j'allois être condamné. [...] Je prévoyais que, soutenant mal par ma présence l'opinion de capacité qu'avoient pu leur donner mes livres, je me décréditerois chez les Corpes, et perdrais, autant à leur préjudice qu'au mi[en], la confiance qu'ils m'avoient donnée, et sans laquelle je ne pouvois faire avec succès l'œuvre qu'ils attendoient de moi. J'étois sûr qu'en sortant ainsi de ma Sphère je leur deviendrais inutile et me rendrais malheureux.

Tourmenté, battu d'orages de toute espèce, fatigué de voyages et de persecutions depuis plusieurs années, je sentois vivement le besoin du repos dont mes barbares ennemis se faisoient un jeu de me priver, je soupirais plus que jamais après cette aimable oisiveté, après cette douce quietude d'esprit et de corps que j'avois tant convoitée, et à laquelle, revenu des chimères de l'amour et de l'amitié, mon cœur bornait sa félicité suprême [...].

Je m'avisai d'un expédient qui me parut propre à tout concilier. Poursuivi dans tous mes refuges par les menées souterraines de mes secrets persecuteurs, et ne voyant plus que la Corse où je pusse espérer pour mes vieux jours le repos qu'ils ne vouloient me laisser nulle part, je résolus de m'y rendre avec les directions de Buttafoco, aussitôt que j'en aurois la possibilité, mais pour y vivre tranquille de renoncer, du moins en apparence, au travail de la législation, et de me borner, pour payer en quelque sorte à mes hotes leur hospitalité, à écrire sur les lieux leur histoire, sauf à prendre sans bruit les instructions nécessaires pour leur devenir plus utile [*le manuscrit de Paris ajoute* : après le départ des troupes françaises], si je voyais jour à y réussir. En commençant ainsi par ne m'engager à rien, j'espérois être en état de méditer en secret et plus à mon aise un plan qui put leur convenir, et cela sans renoncer beaucoup à ma chère solitude ni me soumettre à un genre de vie qui m'étoit insupportable, et dont je n'avois pas le talent.

Mais ce voyage, dans ma situation, n'étoit pas une chose aisée à exécuter. A la maniere dont M. Dastier m'avoit parlé de la Corse je n'y devois trouver des plus simples commodités de la vie que celles que j'y porterois : linge, habits, vaisselle, batterie de cuisine, papier, livres, il falloit tout porter avec soi. Pour m'y transplanter avec ma gouvernante, il falloit franchir les Alpes, et dans un trajet de deux cents lieues traîner à ma suite tout un bagage ; il falloit passer à travers les Etats de plusieurs souverains, et, sur le ton donné par toute l'Europe je devois naturellement m'attendre après mes malheurs à trouver par tout des obstacles et à voir chacun se faire un honneur de m'accabler de quelque nouvelle disgrâce et violer avec moi tous les droits des gens et de l'humanité. Les frais immenses, les fatigues, les risques d'un pareil voyage, m'obligeoient d'en prévoir d'avance et d'en bien peser toutes les difficultés. L'idée de me trouver enfin seul, sans ressource à mon age et loin de toutes mes connoissances à la merci de ce peuple barbare et féroce, tel que me le peignoit M. Dastier étoit bien propre à me faire rêver sur une pareille résolution avant de l'exécuter. Je désirois passionnément l'entrevue que Buttafoco m'avoit fait espérer, et j'en attendois l'effet pour prendre tout à fait mon parti. Tandis que je balançois ainsi, vinrent les persécutions de Motiers, qui me forcèrent à la retraite [...].